

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 2/I

Séance du mardi 2 octobre 2007, première partie

Présidence de M^{me} Myriam Tétaz (AGT), présidente

Sommaire

Ordre du jour	89
Ouverture de la séance	93
Divers :	
1. Election de la secrétaire du Conseil communal	97
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M ^{me} Marie-Claude Hofner (AGT), démissionnaire	98
3. Résultat de l'élection de la secrétaire du Conseil communal.	99
Communications :	
1. Nouveau système de rémunération de la Ville de Lausanne. Ouverture d'un compte d'attente	93
2. Théâtre de l'Arsenic – Rue de Genève 57 – 1004 Lausanne. Concours d'architecture pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, l'assainissement des installations CVSE et la mise en conformité des accès de secours.	94
3. Immeuble administratif de Chauderon 4 à Lausanne. Procédure sélective préalable à des mandats d'études parallèles pour l'assainissement et l'amélioration des performances énergétiques des façades	95
4. Augmentation du compte d'attente destiné à financer l'étude concernant la 2 ^e étape de l'assainissement de la Caisse de pensions (CPCL).	95
Lettre :	
Demande d'urgence de la Municipalité pour le rapport-préavis N ^o 2007/2 (Municipalité)	93

Interpellations :

1.	« Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne ? » (M ^{me} Florence Germond). <i>Dépôt</i>	95
2.	« Une Municipalité autiste ? » (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i>	96
3.	« Maison de paille : zone de non-droit ? » (M. Olivier Martin et consorts). <i>Dépôt</i>	96
4.	« Qui sème le vent récolte la tempête... » (M. Gilles Meystre et consorts). <i>Dépôt</i>	96
5.	« Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines... » (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Dépôt</i>	96
6.	« Transports publics ou société privée ? » (M. David Payot et consorts). <i>Dépôt</i>	96
7.	« Quel avenir pour la Fondation du Levant ? » (M. Roland Philippoz et consorts). <i>Dépôt</i>	96
8.	« Rapport d’audit sur la police : droit à l’information du Conseil communal » (M. Raphaël Abbet et consorts). <i>Dépôt</i>	97
9.	« Electricité : Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci ? » (M. Roland Rapaz et consorts). <i>Développement</i>	100
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Yves Pidoux)	101
	<i>Discussion</i>	104
10.	« César-Roux 16 : quel avenir ? » (M. Guy Gaudard et consorts). <i>Développement</i>	105
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M ^{me} Silvia Zamora)	105
	<i>Discussion</i>	106

Motion :

« Soutenir l’ECAL » (M. Marc-Olivier Buffat). <i>Dépôt</i>	96
--	----

Postulats :

1.	« Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans » (M ^{me} Rebecca Ruiz). <i>Dépôt</i>	96
2.	« Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée » (M ^{mes} Françoise Longchamp et Marlène Bérard, et MM. Philippe Jacquat et Axel Marion). <i>Dépôt</i>	96

Questions orales	98
-----------------------------------	----

Ordre du jour

2^e séance publique au Casino de Montbenon, le 2 octobre 2007 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.
2. Election du secrétaire du Conseil communal.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de Mme Marie-Claude Hofner (AGT), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

4. *Postulat de Mme Florence Germond* pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos. (Trx). BENOÎT BIÉLER.
5. *Postulat de M. Ulrich Doepper* pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé. (Trx). VALÉRIE SCHWAAR.
6. *Motion de Mme Evelynne Knecht* pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos. (CLP). SOLANGE PETERS.
7. *Motion de Mme Magali Zuercher*: «L'ouverture des «Portes St-François», l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons!» (Trx). MARC-OLIVIER BUFFAT.
8. *Pétition de Mme Cornélia Mühlberger de Preux et consorts (208 sign.)* demandant l'obtention du statut de «zone de rencontre» pour le tronçon sud du chemin de la Grangette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.
9. *Postulat de M. Giampiero Trezzini*: «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe», et *postulat de Mme Andrea Eggli*: «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis). Sans eau, pas de vie.» (Trx, AGF). ROLAND OSTERMANN.
10. *Rapport-préavis N° 2007/2*: Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier. Réponse au postulat Marc Dunant «Pour une Maison de quartier à la Pontaise». (EJE). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

11. *Préavis N° 2007/12*: Vente, à la Commune de Crissier, de quatre parcelles en nature de forêts. (CLP). MAURICE CALAME.

12. *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (1062 sign.)*: «Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72^{bis} – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie.» (AGF). NICOLAS GILLARD.

14. *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Pour une «énergie» incitative et non contraignante». (SI, SPS). NICOLE GRABER.

15. *Préavis N° 2007/30*: Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice. Demande de crédit-cadre quinquennal 2007-2011. (Trx). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

16. *Rapport-préavis N° 2007/22*: Introduction d'une politique de développement durable en ville de Lausanne. 7^e PARTIE. Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21. Réponse aux motions, postulat et pétitions: Diane Gilliard «Pour une maison des associations», Eddy Ansermet «Pour une radicale amélioration du service public», Marc Dunant «Accueil du public dans l'Administration», Carl Kyril Gossweiler «Pour une information du public respectueuse du public», Carl Kyril Gossweiler «Pour une ouverture cohérente de l'information au public». (AGF, EJE, SPS, CLP, Trx, SSE, SI). ROLAND RAPAZ.

17. *Rapport-préavis N° 2007/25*: Réponse à divers postulats, motions et pétitions. (AGF, Trx, EJE, SI). LAURENT GUIDETTI.

18. *Rapport-préavis N° 2007/26*: Réponse de la Municipalité à la motion Jacques Bonvin «Etude des possibilités de migration de l'informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts». (AGF). VINCENT ROSSI.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

19. *Postulat de Mme Andrea Eggli*: «Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie». (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

20. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Ne jetons plus la biomasse au feu!» (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

21. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement». (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

22. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer!» (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

23. *Motion de M. Fabrice Ghelфи* demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques. (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

24. *Postulat de M^{me} Claire Attinger Doepper*: «La fête de l'art contemporain à Lausanne». (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

25. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires». (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

26. *Projet de règlement de M. Yves Ferrari* permettant la création de commissions spécialisées. (16^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

27. *Motion de M. Guy Gaudard*: «Métamorphosons l'aide à l'apprentissage». (16^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

28. *Motion de M^{me} Elisabeth Wermelinger*: «La Ville de Lausanne montre l'exemple! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité». (16^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

29. *Postulat de M^{me} Elena Torriani* pour encourager la mobilité douce à vélo: gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1. (16^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

30. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «Une <unité du développement durable> pour un développement responsable de Lausanne». (17^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

31. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse». (17^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

32. *Postulat de M^{me} Andrea Eggli*: «Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique?» (17^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

33. *Postulat de M. Gilles Meystre et consorts*: «Besoin en électricité: ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages!» (18^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

34. *Motion de M. Gilles Meystre* demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis N° 2007/28. (1^{re}). DISCUSSION PRÉALABLE.

35. *Motion de M^{me} Isabelle Truan* visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. (1^{re}). DISCUSSION PRÉALABLE.

36. *Motion de M. Alain Hubler*: «µm5: un <micro-méto> pour le Vallon». (1^{re}). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

37. *Interpellation urgente de M. Roland Rapaz et consorts*: «Electricité: Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci?» (17^e) [SI]. DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

38. *Interpellation urgente de M. Guy Gaudard et consorts*: «César-Roux 16: quel avenir?» (1^{re}) [CLP, SSE]. DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

39. *Interpellation de M^{me} Evelyne Knecht* au sujet des pétitions en suspens. (15^e/04) [AGF]. DISCUSSION.*

40. *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «Les emballages: ça PET sous toutes les formes!» (17^e) [Trx]. DISCUSSION.*

41. *Interpellation de M. Stéphane Montangero*: «Concurrence fiscale: combien de <Johnnys> et combien de <lits chauds> à Lausanne?» (11^e) [AGF]. DISCUSSION.*

42. *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal: un trou de Fr. 300 millions supplémentaires pour la Ville?» (12^e) [AGF]. DISCUSSION.*

43. *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «Plus d'espace incitatif pour les immeubles écologiques». (15^e) [Trx]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 23.10 (19 h 45 – Palais de Rumine, Aula), 6.11 (18 h 00, séance double – Casino de Montbenon, Salle des Fêtes), 20.11 (18 h 00, séance double – Casino de Montbenon, Salle des Fêtes), 11.12 (18 h 00, séance double – Casino de Montbenon, Salle des Fêtes), 12.12 (19 h 00 – Casino de Montbenon, Salle des Fêtes).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente:

Myriam Tétaz

Le secrétaire:

Vacant

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE**I. RAPPORTS**

7.2.06 *Pétition de M. Carl K. Gossweiler* pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions. COMMISSION DES PÉTITIONS.

27.6.06 *Pétition de l'Association des étudiants de l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus) et consorts (369 sign.)* concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

12.9.06 *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.11.06 *Rapport-préavis N° 2006/55* : « Ville de Lausanne : interface pour l'apprentissage ». Réponse au postulat de M. Serge Segura. (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

7.11.06 *Pétition de M^{me} Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.)* contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre municipal-Opéra. (Trx, CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition de M. Martial Deléchat, M^{me} Jenny Goy et consorts (1035 sign.)* « Contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7 : halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain ! » (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 sign.)* : « A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses ! Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la ville de Lausanne. » (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.2 *Rapport N° 2006/2* : Pétitions en suspens. (AGF). RAPHAËL ABBET.

13.2 *Pétition de M^{me} Dominique Marin Wursten et consorts (79 sign.)* demandant la mise en place d'un système de ralentissement de la circulation à la route du Jorat, à Montblesson. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.2 *Pétition de M^{me} Geneviève Chiché* : « Chômage : pas de travail mais peut-être des idées ». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.3 *Rapport-préavis N° 2007/4* : Règlement du Conseil communal. Adaptation aux dispositions légales en vigueur. Avis préalable de la Municipalité sur les projets de règle-

ments de M^{me} Nicole Grin et de MM. Michel Brun, Georges Arthur Meylan, Georges Glatz, Pierre Santschi et Marc Dunant. (AGF) ;

2.10 *Rapport-préavis N° 2007/4 bis* : Règlement du Conseil communal. Modifications supplémentaires proposées par la commission du Conseil communal nommée pour examiner le rapport-préavis N° 2007/4, du 1^{er} février 2007. Avis préalable de la Municipalité sur le projet de règlement de M^{me} Françoise Longchamp et consorts concernant les interpellations urgentes. (AGF). ROGER COSANDEY.

27.3 *Rapport-préavis N° 2007/11* : Réponse au postulat de M^{me} Solange Peters « Pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale ». (AGF). DIANE GILLIARD.

15.5 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo* : « Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge. » (AGF). ANDRÉ GEBHARDT.

15.5 *Motion de M. Marc-Olivier Buffat et consorts* demandant l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. (SPS, AGF, EJE). ALAIN HUBLER.

15.5 *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ! » (Trx, SI, SSE). ROLAND RAPAZ.

15.5 *Projet de règlement de M^{me} Stéphanie Apothéloz* : « Proposition de modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne : Indemnités pour frais de baby-sitting ». (AGF). OLIVIER MARTIN.

15.5 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « Les coopératives de locataires : une façon d'accéder au logement à promouvoir ». (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/18* : Accès à l'information et aux prestations sociales. Réponse à la motion Charles-Denis Perrin et consorts demandant à la Municipalité de participer au développement de nouvelles formes d'aide et d'assistance aux personnes âgées, précarisées ou handicapées, ainsi qu'aux professionnels et associations qui œuvrent en leur faveur. (SSE). JEAN-LOUIS BLANC.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/19* : Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M^{me} Isabelle Truan, et de MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demandes de crédits. (Trx, AGF, SPS, CLP, EJE, SSE, SI). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/20* : Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne. Réponse au postulat de M^{me} Claire Attinger Doepper et consorts. (CLP). TRISTAN GRATIER.

15.5 *Pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 sign.)* pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.5 *Pétition de M^{me} Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)* demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

26.6 *Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 sign.)* demandant la sécurisation du passage pour piétons sis au ch. de Pierrefleur N° 30. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

4.9 *Préavis N° 2007/31*: Fondation de Verdeil. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie sur une surface d'environ 3210 m² de la parcelle N° 2033 sise au chemin de Pierrefleur. Réponse à la pétition de M. Philippe Huguenin et consorts pour l'annexe du terrain d'aventure au chemin de Pierrefleur à Lausanne. (CSP). THÉRÈSE DE MEURON.

4.9 *Préavis N° 2007/32*: Chemin des Retraites / rue Couchirard – Echange de la parcelle N° 642 propriété de la Commune de Lausanne, contre la parcelle N° 20'361 propriété de M. Kurt Hofmann et Jean-Paul Liardet. (CSP). RAPHAËL ABBET.

4.9 *Rapport-préavis N° 2007/33*: Collège de Villamont: réfection, agrandissement et transformations. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse au postulat de M^{me} Adèle Thorens intitulé «Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier». (EJE, Trx). NICOLE GRIN.

4.9 *Pétition de M. Louis Calame et consorts (29 sign.)* sur l'heure de fermeture des bureaux de vote lausannois. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

2.10 *Rapport-préavis N° 2007/34*: Création d'une crèche garderie aux fins d'accueillir notamment les enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'Administration communale. Réponse à la motion de M^{me} Thérèse de Meuron. (AGF, EJE). MARIA VELASCO.

2.10 *Préavis N° 2007/35*: Plan partiel d'affectation «camping de Vidy», concernant les terrains compris entre le chemin du Camping, le chemin des Ruines romaines et le chemin bordant le lac. Radiation du PPA N° 651 du 26 juin 1991. (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

2.10 *Rapport-préavis N° 2007/36*: Pour une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin. (Trx, CLP, SI). ROGER COSANDEY.

2.10 *Rapport-préavis N° 2007/37*: Aménagement du site de Sauvabelin. Réponse à la motion Fabrice Ghelfi, «Pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin». (EJE, Trx, SSE, CLP). DAVID PAYOT.

2.10 *Préavis N° 2007/38*: Parcelle N° 15'320 sise à Pra Roman. Droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation NetAge. (CLP). MAURICE CALAME.

2.10 *Préavis N° 2007/39*: Demande de crédits complémentaires pour les crédits de rénovation et extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs à l'exercice 2007. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

2.10 *Rapport-préavis N° 2007/40*: Accès à l'information et aux prestations sociales. Réponse à la motion Charles-Denis Perrin et consorts demandant à la Municipalité de participer au développement de nouvelles formes d'aide et d'assistance aux personnes âgées, précarisées ou handicapées, ainsi qu'aux professionnels et associations qui œuvrent en leur faveur. (SSE). LUCAS GIRARDET.

2.10 *Pétition des commerçants lausannois (1108 sign.)*: «Super City Management – Non merci!» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

2.10 *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 sign.)*: «Ne défigurons pas le collège de Villamont!» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/03). DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/04). DISCUSSION.

8.11.05 *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Contrôle démocratique de l'automatisation des processus électoraux». (8^e/05). DISCUSSION.

13.6.06 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le <Site associatif du 52>?» (19^e/06). DISCUSSION.

21.11.06 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens*: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7^e/06). DISCUSSION.

13.3 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 2 octobre 2007, première partie

Membres absents excusés: M^{me} Stéphanie Apothéloz, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Aline Gabus, M^{me} Nicole Graber, M. Claude Mettraux, M. Denis Pache, M. Vincent Rossi, M^{me} Elena Torriani.

Membres absents non excusés: M^{me} Marie Deveaud.

Membres présents	91
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, en la Salle des Fêtes du Casino de Montbenon.

La présidente: – Mesdames, Messieurs, le quorum étant atteint, je déclare ouverte cette séance du Conseil communal et vous prie de bien vouloir prendre place.

Vous le savez, il n’y a pas que les caméras de la TV qui sont braquées sur nous ce soir, il y a aussi le regard de nos électeurs. Nous avons été élus pour nous occuper des affaires de notre Ville, nous avons huit pages d’objets à traiter! Je souhaite que, malgré le climat politique actuel et des urgences plus ou moins urgentes, nous puissions débattre avec tenue, respect et dignité. Je vous en remercie.

Comme vous l’avez constaté, M. Yves-André Cavin est à mes côtés. Il veut bien fonctionner ce soir comme secrétaire de séance du Conseil communal. Y aurait-il une opposition? Si ce n’est pas le cas, il me reste à le remercier de sa disponibilité.

Dès lors, nous pouvons passer au point 1 de l’ordre du jour, communications. Vous avez la parole, Monsieur Cavin.

M. Yves-André Cavin, secrétaire de séance: – Au chapitre des communications, nous avons reçu une demande d’urgence de la part de la Municipalité:

Demande d’urgence de la Municipalité pour le rapport-préavis N° 2007/2

Lettre

Madame Myriam Tétaz
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 27 septembre 2007

Séance du Conseil communal du 2 octobre 2007

Madame la Présidente,

Ayant examiné l’ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence le rapport-préavis suivant:

Point 10 – Rapport-préavis N° 2007/2: Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier. Réponse au postulat Marc Dunant «Pour une Maison de quartier à la Pontaise».

Motif: *La présentation des projets a lieu le jeudi 4 octobre; il est donc nécessaire que le Conseil communal se soit prononcé auparavant.*

En vous remerciant d’avance, nous vous prions d’agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Nouveau système de rémunération de la Ville de Lausanne. Ouverture d’un compte d’attente

Communication

Lausanne, le 11 septembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite au constat que le système de rémunération actuel ne répond plus aux besoins, la Municipalité a décidé de lancer un projet visant à instaurer un nouveau système de rémunération du personnel communal. Ce projet a pour but de concevoir les bases et les éléments constitutifs d’un nouveau système de rémunération moderne et compétitif, tenant compte de la politique du personnel, du cadre général du Règlement pour le personnel, des pratiques RH et des caractéristiques de l’Administration communale. Il se déroulera sur plusieurs années et nécessitera l’appui d’intervenants spécialistes du domaine.

Afin de pouvoir mener à bien cette première phase, la Municipalité, dans sa séance du 7 juin 2007, a décidé l’ouverture

d'un compte d'attente de Fr. 250'000.--. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'étude qui sera demandé ultérieurement à votre Conseil communal par voie de préavis.

Consultée, conformément à l'article 97 *bis* du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 3 septembre 2007, prononcée favorablement à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Théâtre de l'Arsenic – Rue de Genève 57 –
1004 Lausanne. Concours d'architecture pour
la rénovation de l'enveloppe du bâtiment,
l'assainissement des installations CVSE et la
mise en conformité des accès de secours**

Communication

Lausanne, le 19 septembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le théâtre de l'Arsenic est un important lieu culturel de la vie lausannoise. Situé dans le quartier de Sévelin, le théâtre crée une animation bienvenue et active dans cette partie de ville.

Cette structure culturelle a pris place dans un ancien bâtiment de type industriel construit au début des années 50. A l'origine, le bâtiment est composé de halles pour l'enseignement professionnel. Il conserve cette fonction jusqu'en 1989, année de la venue du théâtre de l'Arsenic. Il porte une note 4 au recensement architectural de l'Etat de Vaud.

Le théâtre partage l'utilisation du bâtiment avec l'ERACOM (Ecole romande d'arts et communication) et le CFVI (Centre de formation vaudois de l'industrie) qui, tous deux, utilisent les niveaux supérieurs des ailes du bâtiment pour l'enseignement complémentaire.

Depuis de nombreuses années, le bâtiment n'a bénéficié que de réparations ponctuelles et d'actions limitées d'entretien. La qualité thermique des façades est objectivement déplorable et sans commune mesure avec les besoins en la matière.

L'image du bâtiment, en tant que structure culturelle, mérite pour le moins une réflexion profonde. Différentes opéra-

tions de «maquillage» ont permis de donner une certaine satisfaction. Cependant, les démarches effectuées n'offrent aucune pérennité. La visibilité de l'activité culturelle, tant dans sa compréhension que dans sa communicabilité, doit être repensée en des termes architecturaux.

Le bâtiment, dans la perspective d'un outil théâtral performant, nécessite une importante reconsidération par des aménagements ciblés. Cela touche principalement les installations techniques qui sont non conformes et caduques en matière de sécurité et inconfortables en matière d'utilisation.

Enfin, les aménagements extérieurs des abords du bâtiment sont propres à péjorer les qualités d'accueil que le bâtiment devrait posséder.

Dès lors, il ne s'agit pas tant de modifier le fonctionnement général du théâtre que de répondre aux besoins du bâtiment lui-même ainsi qu'aux nécessités de base induites par les fonctions théâtrales.

Le planning envisagé pour cette opération est le suivant :

- Lancement du concours – envoi des documents : Fin août 2007
- Présentation des projets et jugement : Novembre 2007
- Préavis, crédit d'ouvrage : Septembre 2008
- Travaux : Dès août 2009

Afin de financer le concours et préparer un projet définitif en vue de l'obtention d'un crédit d'ouvrage, la Municipalité, dans sa séance du 19 juillet 2007, a décidé d'ouvrir un compte d'attente limité à Fr. 200'000.--. Celui-ci sera balancé par la suite dans le cadre du crédit d'ouvrage, demandé par voie de préavis. Cet objet figure au plan d'investissement.

Conformément à l'article 97 du Règlement du Conseil communal, cette ouverture d'un compte d'attente a été préalablement soumise à votre Commission des finances qui a préavisé favorablement en date du 3 septembre 2007.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Immeuble administratif de Chauderon 4
à Lausanne.
Procédure sélective préalable à des mandats
d'études parallèles pour l'assainissement
et l'amélioration des performances énergétiques
des façades**

Communication

Lausanne, le 19 septembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'immeuble administratif de la place Chauderon 4 a été construit en 1977 par le bureau André Gold pour la compagnie la « Nationale Assurance de Bâle ». A ce jour, il abrite notamment le Service de la sécurité sociale ainsi que divers commerces au rez-de-chaussée.

Afin de répondre aux objectifs globaux que nous nous sommes fixés – amélioration et rénovation des installations et de l'immeuble, ainsi que la réaffectation des surfaces du rez-de-chaussée et du rez inférieur pour créer un accueil et une identité à ce bâtiment administratif – un mandat d'études parallèles piloté par le Service d'architecture sera lancé.

En effet, l'enveloppe du bâtiment de type façade-rideau, ne correspond plus aux exigences actuelles en matière d'isolation thermique. D'autre part, le dispositif de protection solaire, à l'intérieur du vitrage, pose des problèmes d'excès de chaleur pendant une partie de l'année.

Le planning envisagé pour cette opération est le suivant :

- Sélection des candidats pour les mandats d'études parallèles : Fin septembre 2007
- Remise du programme des mandats d'études parallèles aux mandataires retenus : Octobre 2007
- Remise des projets : Février 2008
- Jugement des projets : Mars 2008
- Préavis pour crédit d'ouvrage : Automne 2008
- Réalisation : Été 2009

Afin de financer le concours et de préparer un projet définitif en vue de l'obtention d'un crédit d'ouvrage, la Municipalité, dans sa séance du 19 juillet 2007, a décidé d'ouvrir un compte d'attente limité à Fr. 250'000.–. Celui-ci sera balancé par la suite dans le cadre du crédit d'ouvrage, demandé par voie de préavis. Cet objet figure au plan d'investissement.

Conformément à l'article 97 *bis* du Règlement du Conseil communal, cette ouverture d'un compte d'attente a été préalablement soumise à votre Commission des finances qui a préavisé favorablement en date du 3 septembre 2007.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Augmentation du compte d'attente destiné à financer
l'étude concernant la 2^e étape de l'assainissement
de la Caisse de pensions (CPCL)**

Communication

Lausanne, le 19 septembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le compte d'attente précité, d'un montant initial de Fr. 100'000.–, a été ouvert par décision municipale du 15 mars 2007, approuvée par la Commission des finances le 25 avril 2007.

Après une première phase sommaire exploratoire, il y a lieu d'approfondir les estimations concernant le parc immobilier de la Ville et de consolider les aspects juridiques liés à l'assainissement de la Caisse de pensions. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter ce compte de Fr. 60'000.–, portant le nouveau plafond à Fr. 160'000.–.

Consultée, conformément à l'article 97 *bis* du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances, dans sa séance du 3 septembre 2007, s'est prononcée favorablement à ce sujet.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Interpellation de M^{me} Florence Germond :
« Comment améliorer le stationnement deux-roues
à la gare de Lausanne ? »**

Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2007

(Signé) *Florence Germond*

Motion de M. Marc-Olivier Buffat :
« Soutenir l'ECAL »

Dépôt

Lausanne, le 26 septembre 2007

(Signé) *Marc-Olivier Buffat, LausannEnsemble (PRDL)*

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz :
« Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans »

Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2007

(Signé) *Rebecca Ruiz et 5 cosignataires*

Postulat de M^{mes} Françoise Longchamp et Marlène Bérard, et MM. Philippe Jacquat et Axel Marion : « Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée »

Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2007

(Signé) *Françoise Longchamp, Marlène Bérard, Philippe Jacquat, Axel Marion*

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une Municipalité autiste ? »

Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2007

(Signé) *Françoise Longchamp et 4 cosignataires*

Interpellation urgente de M. Olivier Martin et consorts : « Maison de paille : zone de non-droit ? »

Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2007

(Signé) *Olivier Martin et 4 cosignataires*

Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Qui sème le vent récolte la tempête... »

Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2007

(Signé) *Gilles Meystre et 4 cosignataires*

Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines... »

Dépôt

Lausanne, le 1^{er} octobre 2007

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 4 cosignataires*

Interpellation urgente de M. David Payot et consorts : « Transports publics ou société privée ? »

Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2007

(Signé) *David Payot et 4 cosignataires*

Interpellation urgente de M. Roland Philippoz et consorts : « Quel avenir pour la Fondation du Levant ? »

Dépôt

Lausanne, le 23 septembre 2007

(Signé) *Roland Philippoz et 5 cosignataires*

La présidente : – Merci, Monsieur Cavin. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour, l'élection de la secrétaire du Conseil communal. Il s'agit en effet d'une femme. Je me sentirai un peu moins seule au Bureau !

Je commence par vous expliquer la démarche suivie. (*Rumeurs insistantes.*) Monsieur le secrétaire, il paraît que vous n'avez pas mentionné toutes les interpellations que vous avez reçues ce soir. Non, elles ne sont pas urgentes. Ce sont des interpellations ordinaires. (*Conciliabule avec le secrétaire de séance.*)

M. Yves-André Cavin, secrétaire de séance : – En effet, nous avons reçu une interpellation simple.

**Interpellation de M. Raphaël Abbet et consorts :
« Rapport d'audit sur la police : droit à l'information
du Conseil communal »**

Dépôt

Lausanne, le 2 octobre 2007

(Signé) *Raphaël Abbet et 4 cosignataires*

Election de la secrétaire du Conseil communal

La présidente : – Nous en revenons à l'élection de la secrétaire du Conseil communal. Je commence par vous expliquer la démarche suivie. Les membres du Bureau ont étudié les 37 dossiers reçus, ils en ont retenu onze. Ces onze candidats ont été convoqués pour un premier entretien d'une heure environ avec M. Claude Bonnard, premier vice-président, M. Daniel Hammer, secrétaire démissionnaire – du moins pour la majorité des entretiens – M^{me} Florence Bron, conseillère en sélection du personnel, et moi-même. Au terme de ces rencontres, à l'unanimité et avec une rapidité assez surprenante, nous sommes tombés d'accord pour garder en lice trois noms. Ces personnes ont été convoquées pour un deuxième entretien, après analyse du test auquel tous les candidats avaient été soumis. Ce second entretien se déroulait en présence de tous les membres du Bureau qui avaient pu se libérer à la date fixée, soit cinq sur sept, et de M^{me} Bron. Là encore, c'est à l'unanimité, et relativement rapidement, que nous avons décidé de proposer pour le poste de secrétaire du Conseil communal M^{me} Vanessa Benitez. Je demande à M. Claude Bonnard de vous dresser un rapide portrait de M^{me} Benitez, ici présente, d'ailleurs.

M. Claude Bonnard, premier vice-président : – M^{me} Benitez est à côté des huissiers. Si elle veut s'avancer de quelques pas, nous pourrions répondre à l'avance à une remarque comme celle faite lors de l'élection de M. Daniel Hammer : « On ne le connaît pas ! » Donc maintenant vous connaissez celle que le Bureau va vous proposer pour prendre la succession de Daniel Hammer.

M^{me} Vanessa Benitez, avocate, est née en 1975 à Lausanne. Elle a effectué sa scolarité à Prilly et obtenu une maturité fédérale en langues modernes à Lausanne. Puis elle quitte notre région pour faire des études de droit à l'Université de Fribourg, où elle obtient sa licence en 2000. Histoire d'approfondir sa connaissance du pays, c'est à Lugano que M^{me} Benitez obtient son brevet d'avocate en 2004. Durant ce parcours de formation, M^{me} Benitez a commencé ses activités professionnelles avec un stage dans une étude d'avocats à Ravenne, en Italie, comme avocate stagiaire à Lugano, pour son brevet, comme greffière ad hoc au Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, et comme secrétaire juriste à l'Office d'instruction pénale de

l'arrondissement de l'Est vaudois. Enfin, et en parallèle à l'obtention de son brevet d'avocate, M^{me} Benitez est entrée au Service juridique du Secrétariat général du Département fédéral de l'économie. Cette position a permis à M^{me} Benitez de prendre une habitude de la chose publique à un haut niveau, travaillant parfois en relation directe avec la cheffe de ce département. Mais si la politique au niveau fédéral a certainement une importance primordiale pour l'avenir de la Suisse, elle est également fort éloignée du quotidien des citoyens. Ce n'est donc pas l'idéal pour une personne qui semble passionnée par la politique de proximité.

La politique de proximité, notre candidate en connaît un rayon, car elle est familière de deux Conseils communaux de la périphérie lausannoise, où elle a résidé, où elle réside à l'heure actuelle. Bien que M^{me} Benitez sache certainement mettre les cloisons nécessaires entre les activités professionnelles et les activités annexes – nous considérons que nous avons ici une activité annexe – elle serait prête à renoncer à son mandat électif actuel afin d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel. Pour elle – et nous n'allons pas la contredire sur ce point – le Conseil est une institution essentielle qui doit défendre, voire renforcer, ses prérogatives en n'hésitant pas à se doter des outils réglementaires nécessaires au bon contrôle de la gestion communale. M^{me} Benitez contribuera donc à assurer à notre Conseil une dynamique intéressante, quelle que soit sa composition, et quelle que soit la composition de nos partenaires, les municipaux.

Si l'on ajoute que M^{me} Benitez maîtrise l'italien, l'allemand, l'espagnol et se débrouille en anglais, qu'elle est non seulement Suisse, mais Européenne, qu'elle vit avec son temps et son informatisation, qu'elle communique le dynamisme, vous comprendrez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, pourquoi le Bureau vous recommande chaleureusement la candidature de M^{me} Vanessa Benitez.

La présidente : – Merci, Monsieur Bonnard. La parole est-elle demandée pour un complément d'information ? Il ne semble pas. Nous pouvons donc procéder à l'élection de M^{me} Vanessa Benitez. Cette élection se fait à bulletins secrets. Je prie donc Messieurs les huissiers de distribuer les bulletins.

Messieurs les huissiers, j'ai le droit de voter. Je n'ai pas reçu de petit papier !

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Les huissiers peuvent ramasser les bulletins. Les deux scrutateurs suppléants se chargeront du dépouillement, qui se passera à ma gauche, sur une des tables du coin repas, derrière le rideau.

Il semble que M. Thi Nguyen, scrutateur suppléant, ne soit pas là. Peut-on demander à quelqu'un d'aider M. Blaise Michel Pitton ? Monsieur Giampiero Trezzini, voulez-vous bien l'aider ? Bon, alors M^{me} Fiora-Guttman, d'accord ! Merci.

Dès lors, nous pouvons passer au point 3, élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Marie-Claude Hofner, A Gauche Toute!, démissionnaire. J'attends vos propositions.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT), démissionnaire

M^{me} Andrea Egli (AGT): – Le groupe A Gauche toute! souhaite vous proposer, comme commissaire à Finances, notre camarade David Payot, jeune homme tombé dans la marmite de la politique un peu par la faute de son père. Rassurez-vous, en plus des qualités requises pour une commission d'une telle importance, David Payot en a beaucoup d'autres, qui pourront être très utiles à cette Commission. Calme, travailleur méticuleux, il est un habitué de la mobilité douce et un fin psychologue. C'est d'ailleurs cette dernière qualité qui lui permet de gagner son salaire. Nous le recommandons chaleureusement à vos suffrages.

La présidente: – Y a-t-il d'autres propositions? Ça ne semble pas être le cas. Y a-t-il opposition à ce que je vous fasse voter à main levée l'élection de M. David Payot? Il semble que tout le monde soit d'accord. Donc ceux qui soutiennent l'élection de M. David Payot sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec deux abstentions, M. David Payot a été élu à la Commission permanente des finances. Je vous félicite et vous remercie, Monsieur Payot.

La présidente: – Nous en arrivons à la partie B de l'ordre du jour: questions orales. Je vous rappelle que la question ne peut comprendre que deux points et que seule une brève – vraiment très brève – duplique est autorisée, si nécessaire. Les personnes qui désirent poser une question sont priées de lever la main.

Questions orales

Question

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.): – La Municipalité de Lausanne et la Direction des services industriels, plus particulièrement, ont accepté, alors qu'ils refusaient de le faire en 2001, de relayer sur le câble une nouvelle chaîne intitulée «M6 suisse», avec des fenêtres publicitaires. En fait, il s'agit de la diffusion des programmes de la chaîne française M6 avec des intervalles de publicité exclusivement

suisse. Cette nouvelle concurrence porte préjudice au service public, TVRL, et en particulier à la TSR, dont la perte annuelle sur ce marché est estimée à environ Fr. 1'620'000.–. Ce manque à gagner a des conséquences sur la culture audiovisuelle romande et sur le marché du travail par la diminution des productions romandes. Je pense en particulier aux nombreux intermittents et intermittentes du spectacle qui travaillent occasionnellement pour la TSR et qui habitent notre ville. M6 de son côté encaisse des dizaines, voire des centaines de milliers de francs de recette pour des publicités suisses et ne réinvestit pas un seul franc en Suisse romande et à Lausanne en particulier. Par ailleurs, M6 n'aurait versé que quelques milliers de francs à la Ville de Lausanne pour bénéficier de cette concession. Est-ce que cette redevance est annuelle? Y a-t-il eu des négociations particulières avec M6? Quelle est la durée de la concession? Toutes ces négociations font certainement l'objet d'un contrat et je demande à Monsieur le Directeur des services industriels de nous faire savoir, s'il peut nous le dire, les clauses du contrat ou, plus simplement, ce qui lie M6 actuellement à la Ville de Lausanne.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – On passe du m2, auquel nous avons l'habitude de faire référence à Lausanne, à M6! C'est un progrès dans la numérotation!

Petit historique. Le télé-réseau lausannois a en effet été le dernier à donner suite à une demande réitérée de M6 visant à diffuser des spots publicitaires à destination expresse du marché suisse romand. Les autres télé-réseaux avaient répondu favorablement à cette sollicitation bien avant le télé-réseau lausannois, et tout particulièrement le télé-réseau genevois. La colère, selon les médias, de la Télévision Suisse Romande, a été fort longue à se manifester, puisqu'elle se déclenche contre Lausanne seulement. Cette colère semble curieusement ciblée et curieusement tardive.

Pourquoi cette décision du télé-réseau lausannois? Un arrêt de la deuxième Cour civile du Tribunal cantonal de Fribourg a rejeté une plainte de la Télévision Suisse Romande allant dans ce sens, qui invoquait la législation sur le droit d'auteur et la législation sur la concurrence déloyale. Le Tribunal cantonal de Fribourg ayant rejeté cette plainte, Lausanne a pris la décision de diffuser, puisque nous n'étions plus adossés à une législation considérée comme valide. Nous avons donc donné notre accord pour que la demande de M6 soit reçue favorablement. Entre-temps, en effet, il y a eu un recours au Tribunal fédéral. Ce dernier accepte partiellement le recours de la Télévision Suisse Romande. Malheureusement, ce recours n'est ni rédigé ni publié, et nous ne savons même pas s'il va être publié. Nous devons donc attendre la suite de la procédure et le retour à la Cour fribourgeoise.

Pour répondre aux questions de M^{me} Wermelinger: oui, il y a un contrat, reconductible, il dure jusqu'au 31 décembre

de cette année. Il porte sur une redevance par spectateur et par année qui donne un total, pour le télésexeau lausannois, de quelques dizaines de milliers de francs. On est donc très loin du chiffre que vous avez articulé et qui, en tout cas, ne concerne pas la réalité lausannoise.

Par ailleurs, si je peux me permettre une petite interprétation... Je ne suis pas du tout un téléspectateur assidu, mais il ne me semble pas que les spots publicitaires soient, au niveau de la programmation, un élément déterminant et évident de la prestation de service public, d'une part. Et d'autre part, il ne semble pas non plus que le marché de la publicité, pour ce qui concerne la Télévision Suisse Romande, se soit drastiquement asséché depuis cette décision lausannoise. Je n'ai pas du tout l'impression que cette chaîne soit démunie de spots publicitaires lorsque je la regarde – bien au contraire.

Question

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Le 22 septembre était la journée « En ville sans ma voiture ». Or peu d'information a été faite pour les usagers de bus en début de journée. Il y avait seulement des affichettes sur les bus. Or, en général, on prend son billet avant de monter dans le bus. Il n'y avait pas de publicité, pas d'information sur les bornes, pas d'information sur les machines à billets, il n'y avait de l'information nulle part. Plus tard dans la journée, une information est apparue en alternance avec le numéro du bus et la destination, portant la mention « Service gratuit ». Mais les personnes qui prennent le billet à l'arrêt avant que le bus arrive n'avaient pas d'information. Mes questions, donc : peut-on estimer le chiffre d'affaires réalisé pour les zones 11 et 12 ce samedi 22 septembre ? Les gens pourront-ils se faire rembourser ? L'année prochaine, l'information sera-t-elle meilleure ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Il est vrai que certains transporteurs n'ont peut-être pas assez fait de publicité dès le matin. Mais nous nous réjouissons qu'il y ait eu un correctif. Sur la base des remarques, l'exploitant s'est rendu compte de son erreur. Ce qui est sûr, c'est que la publicité a été importante. C'était la semaine de la mobilité, qui a eu un grand succès vu les manifestations organisées par le mandataire qui a coordonné les manifestations, à Lausanne et dans la région.

Il n'est pas possible d'évaluer le chiffre d'affaires du jour, parce qu'on ne fait pas le relevé de caisse à caisse auprès des bornes. C'est vrai que certains utilisateurs ont payé.

Comment mieux faire les années prochaines ? D'abord, il n'est pas certain qu'il y aura la gratuité à vie le 22 septembre. Ensuite, comme il y a de grandes chances que l'année prochaine le métro soit inauguré au cours de cette semaine, ce serait grave si les gens n'étaient pas au courant de la gratuité dans les transports publics !

Je ne peux pas vous répondre autrement, mais nous ferons part de vos remarques sur ce déficit d'information – d'ailleurs nous l'avons déjà fait – à l'exploitant. Mais un autre service, un autre exploitant, a très bien joué le jeu – je parle du LEB – et là, l'information a très bien passé.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Ma question, très simple, concerne la maison de paille. J'ai pu lire qu'il s'agit d'un projet culturel, social, environnemental intéressant pour notre ville. Pour moi, c'est une construction illégale. J'aimerais savoir quand la Municipalité va faire appliquer les lois et demander l'arrêt des travaux et la remise du terrain en état.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Certains jugent que c'est complètement erroné, mais la Municipalité essaie de discuter avec les gens à l'origine d'un problème avant de prendre des mesures nécessitant la mobilisation de la police pour l'évacuation. Cette pratique existe depuis de nombreuses années dans des cas semblables. Aussi, une délégation de la Municipalité a-t-elle rencontré les occupants d'une maison qui, à ma connaissance, peut être considérée comme terminée – mais je ne suis pas expert en la matière. Elle leur a clairement signifié l'illégalité d'une telle construction au cas où elle est habitée. Si elle ne l'est pas, la situation est juridiquement un peu plus complexe. La Municipalité a donné un délai aux occupants – que certains trouveront long et d'autres raisonnable – pour qu'ils se déterminent. A la mi-octobre, une nouvelle rencontre aura lieu, après quoi la Municipalité évaluera l'ouverture ou non à des changements de la part des gens qui occupent illégalement ce terrain aujourd'hui. Il leur a été dit qu'une maison de paille habitée était illégale et ne saurait être tolérée dans la durée. Mais nous sommes encore dans ce que nous appelons une phase de négociation plutôt que dans une phase de violence, que d'aucuns pourraient souhaiter.

La présidente : – Merci, Monsieur Brélaz. Y a-t-il d'autres questions orales ? Il semble que ce ne soit pas le cas.

Résultat de l'élection de la secrétaire du Conseil communal

La présidente : – Nous avons reçu le résultat de l'élection pour le poste de secrétaire du Conseil communal. Bulletins délivrés : 91. Bulletins rentrés : 81. Bulletins blancs : 13. Bulletins nuls : 4. Bulletins valables : 64. Majorité absolue : 33. M^{me} Vanessa Benitez est élue par 63 suffrages. Il y a une voix éparse. Nous vous félicitons, Madame Benitez, et vous faisons tous nos vœux.

(Applaudissements nourris.)

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la démission de M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal, le 31 août 2007;
- ouï la présentation d'un candidat par M^{me} Myriam Tétaz, présidente, au nom du Bureau;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

nomme

par 63 suffrages,

M^{me} Vanessa Benitez Santoli comme secrétaire du Conseil communal pour la législature 2006-2011, avec entrée en fonction le 1^{er} janvier 2008.

Bulletins délivrés : 91 ; rentrés : 81 ; blancs : 13 ; nuls : 4 ;
Bulletins valables : 64 ; majorité absolue : 33.

La présidente : – Deux interpellations urgentes sont restées en suspens. Nous prendrons d'abord celle de M. Roland Rapaz et consorts, point 37 de l'ordre du jour : « Electricité : Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci ? ». J'appelle M. Rapaz à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur.

Interpellation urgente de M. Roland Rapaz et consorts : « Electricité : Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci ? »¹

Développement

M. Roland Rapaz (Soc.) : – L'urgence de cette interpellation est devenue toute relative, puisqu'elle date de juin et que j'ai accepté à deux reprises de la repousser à la suite du vœu informel, mais néanmoins explicite, du Conseil d'aller se coucher. J'ai renoncé d'autant plus facilement que le municipal concerné en a eu connaissance quelques jours avant son inscription à l'ordre du jour du Conseil. Aujourd'hui, cependant, il est temps que le mystère s'évante et que je porte cette interpellation à votre connaissance. Son contenu devrait tous nous intéresser, ainsi que la réponse de la Municipalité.

Je dois la lire, n'est-ce pas ? Vous n'avez pas reçu l'interpellation elle-même ? (*La salle répond : « Non ».*) Alors il faut que je vous la lise. Je suis navré. Après trois mois...

(*Lit son interpellation.*) En juin, la presse nous informait que la Ville d'Yverdon décidait de quitter son fournisseur

d'électricité, Romande Energie, au profit de l'un des géants helvétiques de l'électricité, le groupe Axpo. Cette décision fait suite à celle de la coopérative Enerdis prise au début de cette année de rompre de manière anticipée son contrat d'approvisionnement avec Romande Energie. Enerdis est, rappelons-le, une société coopérative qui regroupe huit sociétés de distribution électrique – et marginalement de production – dans le canton de Vaud. Parmi celles-ci, le Service des énergies de la ville d'Yverdon. Jusqu'à ce jour, celui-ci faisait donc partie des revendeurs de Romande Energie SA.

Dans un communiqué de presse du 29 mars 2007, la Romande Energie affirmait que – je cite : « Quelle que soit l'issue des discussions à venir entre Romande Energie et la coopérative Enerdis, l'impact potentiel sur la rentabilité de Romande Energie est considéré comme non significatif, tant pour 2007 que pour les années suivantes. » Pourtant Enerdis distribue 20% de l'électricité de Romande Energie ; ce qui n'est pas à proprement parler négligeable. En outre, la décision récente de la Ville d'Yverdon a fait l'effet d'une bombe. On semble aujourd'hui bien loin de la sérénité affichée au mois de mars dernier.

En réalité, la décision yverdonnoise est un événement politique très important qui préfigure sans doute de la logique marchande qui est en train de gagner les collectivités publiques dans un marché électrique en cours de libéralisation. Cette décision soulève aussi plusieurs questions qui concernent directement la Ville de Lausanne, à la fois comme actionnaire important de Romande Energie, ou plus exactement de la Compagnie vaudoise d'électricité, mais aussi comme producteur d'électricité et distributeur de courant dans plusieurs communes.

Je pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité de Lausanne :

1. Quelles sont les conséquences réelles de la défection de la Ville d'Yverdon pour Romande Energie SA, et par conséquent pour l'actionnaire que nous sommes ? Et qu'en serait-il si la coopérative Enerdis ne renouvelait pas son contrat avec Romande Energie ?
2. La décision de la Ville d'Yverdon n'est-elle pas contraire au Décret cantonal du 5 avril 2005 sur le secteur électrique et plus précisément à son article 10 ?
3. La Ville de Lausanne distribue de l'électricité dans plusieurs communes du canton. La Municipalité peut-elle nous indiquer quels sont aujourd'hui les distributeurs qui s'approvisionnent auprès des SIL ? Par ailleurs, peut-elle nous indiquer si elle estime qu'il existe un risque que Lausanne se retrouve dans une situation similaire à celle de Romande Energie ? Si tel est le cas, peut-elle nous donner plus de précisions ?
4. Cas échéant, quelles pourraient en être les conséquences financières ?

¹BCC 2006-2007, T. II (N° 17/I), p. 679.

5. Lausanne peut-elle prendre des mesures, et en prend-elle, pour se prémunir contre de telles mésaventures ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Cette interpellation, en effet urgente au mois de juin, n’a rien perdu de son actualité, voire de son urgence dans la situation du mois d’octobre. Je vais répondre néanmoins tout à fait précisément aux questions posées par l’interpellateur.

(Lit la réponse municipale.) Permettez-moi d’abord, en six points, de rappeler le contexte, que nous avons eu d’ailleurs l’occasion de vous présenter plus en détail lors d’une séance extraordinaire de votre Conseil, demandée dans une observation de la Commission des finances, et qui s’est déroulée le 12 juin dernier à l’Hôtel de Ville.

1. La LME (Loi sur le marché de l’électricité) a été refusée par le peuple en 2002. Les opposants à cette loi avaient souligné qu’ils étaient alarmés par le fait que d’autres pays avaient connu des expériences désastreuses de libéralisation des marchés de l’électricité, et qu’ils craignaient beaucoup pour les dangers que la loi pourrait faire peser sur la sécurité d’approvisionnement. Une des autres raisons de l’opposition semble avoir résidé dans le refus que les petits consommateurs payent pour les baisses de prix accordées aux plus gros consommateurs.

2. Depuis, le Tribunal fédéral (TF) a reconnu dans un arrêt du 17 juin 2003 le droit d’accès aux réseaux de transport et de distribution électrique pour des tiers. L’arrêt concernait une affaire opposant les entreprises Watt et Migros aux électriciens fribourgeois. En décidant que la législation sur les cartels s’appliquait au domaine de l’électricité, le TF posait en droit que le marché de l’électricité était ouvert. S’en est suivi un sentiment d’insécurité très fort chez les acteurs de l’économie électrique, bien qu’en réalité il n’y ait pas eu déferlement de demandes d’accès au réseau parmi les gros consommateurs qui auraient pu être intéressés par l’accès au marché. Il faut dire que tout cela s’est produit dans un contexte haussier, pour ce qui concerne les prix de l’énergie, et que les entreprises au bénéfice de contrats assez favorables quant au prix dont elles bénéficiaient n’avaient sans doute pas de très fortes velléités de remplacer ces contrats par des conditions moins avantageuses. D’ailleurs certains de ces gros consommateurs avaient déjà obtenu dans ces contrats des baisses de prix, précisément dans le contexte de la discussion et des tractations et des préparations opérées en amont du vote sur la LME.

3. Il faut aussi préparer l’ouverture européenne des marchés de l’électricité. Cette ouverture est en principe pleinement effective dès le 1^{er} juillet de cette année 2007. Dans ce contexte, la Suisse occupe une position à la fois stratégique et difficile, étant donné d’une part qu’elle ne fait pas partie de l’Union européenne, et d’autre part qu’elle constitue une plaque tournante, cette position ayant été mise en

évidence récemment en particulier lors de pannes qui se sont produites en Italie en septembre 2003. Ces pannes ont une origine technique qui a pu être trouvée en Suisse. La question du transit de l’énergie et celle du passage des frontières, celle des goulets d’étranglement aux frontières sont des éléments extrêmement sensibles de toute la problématique du transport de l’électricité. La Suisse ne pourra pas résister irréductiblement aux pressions liées à l’ouverture du marché en dehors de ses frontières – surtout, étant donné cet arrêt du TF dont j’ai parlé tout à l’heure, si la situation juridique due à l’arrêt du TF est aussi fragile.

4. Toutes ces péripéties et échéances ont eu pour conséquence d’abord que certains Cantons ont mis en place des législations transitoires, instituant un monopole de droit sur la distribution et la fourniture d’électricité. C’est le cas du Canton de Vaud, qui a fait voter par le Grand Conseil un décret sur le secteur électrique (DSEI), entré en vigueur en novembre 2005.

Autre conséquence, les Autorités fédérales ont remis l’ouvrage sur le métier, s’agissant de la question de l’ouverture des marchés de l’électricité, en essayant de tirer la leçon de l’échec de la LME devant le peuple. L’issue de ces travaux est connue : la Loi sur l’approvisionnement en électricité (LApEl) a été votée par les Chambres en mars 2007. Cette loi prévoit l’ouverture du marché de l’électricité en deux étapes : pour les gros clients, dits « éligibles » (dont la consommation est supérieure à 100 mégawatt-heures par an), dès 2008. Puis pour les petits clients cinq ans plus tard.

Il existe cependant, dans ce cadre législatif, une possibilité de lancer un référendum à deux moments : contre la première étape, occasion qui n’a pas été utilisée, et avant la deuxième étape de l’ouverture, qui prévoit que dans cinq ans les clients actuellement définis comme captifs deviendront ou deviendraient éligibles – c’est-à-dire auraient accès au marché.

5. Il faut relever une particularité qui se manifeste dans les étapes préparatoires à cette ouverture des marchés. Cette particularité n’a pas échappé à l’interpellateur, puisqu’il interroge la Municipalité sur l’action non pas des futurs clients éligibles, mais sur des « revendeurs », c’est-à-dire des intermédiaires qui achètent leur électricité à des grands distributeurs et la revendent à des clients finaux. Les revendeurs, aux termes de la loi, ne sont pas des clients éligibles. Ce sont eux pourtant qui ont lancé les grandes manœuvres préliminaires à l’entrée en vigueur de la LApEl, comme le rappelle adéquatement l’interpellateur.

6. Par ailleurs, l’économie électrique vaudoise est caractérisée par l’existence de deux gros – très gros – distributeurs, que sont Romande Energie et les Services industriels de Lausanne (SIL). Ces distributeurs ont 16 « revendeurs » – notion sur laquelle on reviendra – qui ont des tailles et des statuts juridiques très différents. Ça peut être des services industriels de ville, comme pour ceux qui concernent

Romande Energie (RE), les Services industriels d'Yverdon ou de Nyon, mais ça peut être aussi des sociétés anonymes, dont l'actionariat est en mains publiques ou privées, dans des proportions souvent très variables. Pour ce qui concerne Lausanne et les SIL, les revendeurs sont énumérés dans la réponse à la question 3 de l'interpellateur.

Il se trouve que ces 18 acteurs (ou 2+16) ont essayé avec beaucoup d'opiniâtreté de constituer des partenariats, durant les années qui ont suivi 2003, c'est-à-dire dès après l'arrêt du TF. Ils étaient en effet soucieux de diminuer leurs frais d'exploitation de réseau, mais aussi de trouver des synergies dans le domaine de l'approvisionnement, des services, voire de la commercialisation de cette énergie. Au printemps de cette année, au printemps 2007, au moment de l'interpellation, ces démarches n'avaient pas abouti, et à un moment où ils avaient constaté l'échec de ces négociations, les membres d'Enerdis – c'est-à-dire les revendeurs de Romande Energie – avaient annoncé qu'ils rompaient le contrat qui les liait à Romande Energie. Les avis juridiques divergent sur la question de savoir si ce contrat, prévu pour durer au-delà de l'ouverture des marchés, sera encore valable après celle-ci.

Ceci nous amène aux différentes questions de l'interpellateur.

1. Quelles sont les conséquences réelles de la défection de la Ville d'Yverdon pour Romande Energie SA, et par conséquent pour l'actionnaire que nous sommes? Et qu'en serait-il si la coopérative Enerdis ne renouvelait pas son contrat avec Romande Energie?

Bien que les juristes aient des avis divergents sur la question, il faut relever que, du point de vue d'Enerdis, le contrat passé avec RE est effectivement rompu. En revanche, la Municipalité ne connaît pas la teneur du contrat passé entre Yverdon et Axpo, il lui est donc difficile de savoir à quel moment il entre en vigueur, de quelle nature il est, quelles sont les échéances et les conséquences du passage d'Yverdon de RE à Axpo.

On relèvera d'ailleurs qu'Yverdon n'est pas seule à avoir annoncé la rupture de ses relations commerciales avec RE : la Société électrique des forces de l'Aubonne (SEFA) a également publié un communiqué, en date du 15 juin dernier, faisant état d'un accord passé, cette fois non pas avec Axpo, comme Yverdon, mais avec les Forces motrices bernoises (FMB). Ce communiqué commun SEFA-FMB allait jusqu'à annoncer que les deux sociétés allaient entamer une collaboration qu'elles allaient étendre à d'autres partenaires romands. La force de frappe des FMB peut légitimement être considérée comme puissante, au regard tant de la production électrique que de la commercialisation. L'annonce de ce partenariat entre SEFA et FMB est, d'un point de vue vaudois (les Vaudois étant peut-être historiquement sensibles aux incursions bernoises...), certainement au moins aussi préoccupante que celle du contrat d'Yverdon avec Axpo.

M. Rapaz cite le communiqué de RE du 29 mars faisant état des conséquences minimales d'une possible défection d'Enerdis. Je relèverai à ce sujet que :

- RE étant une entreprise cotée en bourse, elle se doit de fournir une information extrêmement stricte et transparente sur ses prévisions et ses comptes. Jusqu'à plus ample informé, il n'y a pas lieu de mettre en doute l'information parue en mars de cette année ;
- ces conséquences ne peuvent certainement pas être rapportées au 20% que cite M. Rapaz : les marges que fait RE, et d'ailleurs que font les SIL auprès de leurs revendeurs, sont étroites, et une baisse du chiffre d'affaires ne se traduit en aucun cas, dans de telles situations, par des diminutions équivalentes en termes de résultats.

Pour ce qui concerne Lausanne en rapport avec RE, il faut évidemment relativiser les conséquences directes que la défection d'Enerdis pourrait avoir. Lausanne est actionnaire de RE à hauteur de 1,14%. Si Lausanne est représentée au Conseil d'administration de RE, c'est par une délégation du Conseil d'Etat, et suite à une action entreprise lors de la précédente législature par la directrice des Services industriels, M^{me} Eliane Rey, qui a constitué une convention d'actionnaires pour assurer que le capital de RE resterait en majorité en mains publiques. La mise en place de cette convention, qui est extrêmement importante, s'est avérée décisive au moment où des Communes tentaient de se défaire de leurs actions RE. Le succès de cette opération a valu à la directrice – puis à l'actuel directeur – des SIL d'être délégués au CA de RE comme représentants des Communes. Les Communes possèdent en tout 14% du capital de RE, alors que l'Etat en détient 38,6%. La majorité est donc acquise.

2. La décision de la Ville d'Yverdon n'est-elle pas contraire au Décret cantonal du 5 avril 2005 sur le secteur électrique et plus précisément à son article 10?

La question est évidemment sujette à controverse juridique. L'article 10 du décret DSecEl est consacré au découpage du territoire cantonal en aires de desserte. Les entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) concernées ont pour obligation d'entretenir leur propre réseau – ce qu'Yverdon fait, quelle que soit l'origine de l'électricité que la Ville commercialise. Mais ces entreprises obtiennent l'électricité qu'elles vendent via un distributeur – dans le cas d'Yverdon : via RE. Il semble bien que RE ait le monopole de distribution du courant électrique à Yverdon, et ailleurs sur son aire de desserte, jusqu'au moment où le décret vaudois « tombera », c'est-à-dire sera remplacé par une loi vaudoise d'application de la LApEl. Cela signifie sans doute – mais nous ne le savons pas dans le détail – qu'Yverdon ne peut faire entrer en force son contrat avec Axpo avant l'entrée en vigueur des lois fédérale et cantonale liées à l'ouverture des marchés.

3. La Ville de Lausanne distribue de l'électricité dans plusieurs communes du canton. La Municipalité peut-elle

nous indiquer quels sont aujourd'hui les distributeurs qui s'approvisionnent auprès des SIL? Par ailleurs, peut-elle nous indiquer si elle estime qu'il existe un risque que Lausanne se retrouve dans une situation similaire à celle de Romande Energie? Si tel est le cas, peut-elle nous donner plus de précisions?

Le SEL alimente en électricité plus de 225'000 personnes réparties dans 15 communes de la région lausannoise et trois communes valaisannes situées à proximité immédiate de l'usine hydroélectrique de Lavey. Les SIL vendent de l'électricité au détail – c'est-à-dire jusqu'aux clients finaux – dans les communes de Lausanne, évidemment, mais aussi Prilly, Saint-Sulpice, Jouxens, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, ainsi que dans les communes valaisannes de Collonges et Mex.

Les partenaires de Lausanne auxquels les SIL vendent de l'électricité en gros – les revendeurs – sont regroupés sous le nom de Sinergis, qui est en quelque sorte le pendant de ce que représente Enerdis pour Romande Energie. Et les membres de Sinergis sont eux aussi assez divers. Il s'agit des communes de Lutry, Pully, Paudex, Belmont et Romanel, ainsi que de la société SIE SA, qui regroupe les activités énergétiques des communes de Renens, Chavannes, Ecublens, Crissier et enfin la commune valaisanne de Saint-Maurice.

Le risque que les revendeurs de Lausanne souhaitent la quitter n'est, et de loin, pas nul. Nous savons, parce qu'ils nous l'ont dit, que certains de nos revendeurs ont demandé des offres – et peut-être obtenu, mais en tout cas demandé – à de grandes entreprises du type de celles avec qui ont signé Yverdon ou la Société des forces de l'Aubonne. Les revendeurs ont de bonnes raisons de s'inquiéter de la situation : dans un marché tendu, ils constituent un intermédiaire dont, du pur point de vue commercial (s'agissant des ventes d'énergie), la survie pourrait s'avérer très difficile. Quant à nous, nous essayons avec une très grande opiniâtreté de leur montrer que nos prestations et nos offres leur sont avantageuses ; nous insistons sur le fait que nos prestations sont avantageuses, tant en matière de prix que dans leur multiplicité et leur complémentarité (puisque nous ne vendons pas que de l'électricité, mais aussi de la chaleur, des signaux, ainsi que, grâce à la Direction des travaux, de l'eau de boisson et des prestations de traitement des déchets.

Cela dit, il ne faut pas se cacher que les relations de Lausanne avec ces revendeurs ont pu être tumultueuses et ont eu pour conséquence que certains de nos revendeurs sont parfois, ou ont été, réticents à notre égard. Ce sont leurs Autorités municipales ou les Conseils d'administration concernés qui auront le dernier mot. Je peux vous assurer que les services des SIL font tout pour garder de bonnes relations avec ces partenaires – nous avons pu consolider certains accords, comme je vais encore le dire en réponse à la question 5. J'ai l'impression qu'actuellement, au jour d'aujourd'hui, les relations sont plutôt en voie d'amélioration.

4. Cas échéant, quelles pourraient en être les conséquences financières?

Le volume d'électricité distribué aux revendeurs des SIL représente à peu près le tiers du volume total d'énergie commercialisé par les SIL. Mais pour ce qui concerne le rapport de cette proportion avec le bénéfice, il faut rappeler ici le raisonnement évoqué ci-dessus à propos de RE. En effet, et quoi que les revendeurs soient persuadés du contraire, les conditions d'approvisionnement dont ils bénéficient leur sont avantageuses, ce qui signifie que la marge bénéficiaire des SIL dans ce domaine d'activité n'est de loin pas équivalente au pourcentage du volume d'énergie distribué. En cas de défection des revendeurs, il faudrait, après quelques estimations encore sous forme d'esquisse, compter avec des conséquences financières défavorables de quelques millions de francs pour la Ville de Lausanne (entre Fr. 3 et Fr. 5 millions, selon les calculs).

Il faut relever toutefois que, cas de malheur échéant, ces conséquences ne se feraient peut-être pas sentir tout de suite. Si l'on faisait un calcul purement égoïste, en effet, les SIL pourraient dans un premier temps atténuer le choc en mettant sur le marché l'énergie excédentaire dont ils disposeraient en cas de retrait de leurs revendeurs, énergie excédentaire qui est due à la production propre de Lausanne et aux contrats d'approvisionnement conclus par Lausanne pour le moyen terme.

Mais je voudrais insister sur le fait que les conséquences en cas de retrait ou de défection de nos revendeurs doivent être considérées dans un contexte institutionnel beaucoup plus large que seulement énergétique : l'ampleur des relations qui lient Lausanne aux Communes voisines fait qu'il serait très certainement néfaste, politiquement, que des relations avec nos revendeurs ne puissent être maintenues. C'est la raison pour laquelle nous négocions avec eux, y compris dans une perspective où des avantages supplémentaires pourraient leur être éventuellement concédés.

5. Lausanne peut-elle prendre des mesures, et en prend-elle, pour se prémunir contre de telles mésaventures?

Les nouvelles données dans le domaine électrique sont l'objet de l'attention la plus soutenue de la Municipalité. Celle-ci a été informée en continu : des notes stratégiques lui ont été soumises à épisodes répétés, en particulier en mars et en juin 2007. Selon les décisions qui en sont issues, la Direction des SIL est mandatée pour entreprendre des négociations dans plusieurs directions :

- D'abord dans celle des revendeurs, on peut saluer une réussite, d'ores et déjà, avec la Commune de Lutry : les deux Municipalités ont signé un accord mutuellement bénéfique, et qui concerne non seulement l'électricité, mais aussi d'autres formes d'énergie et de fluides, en particulier le gaz et l'eau de boisson. Les autres revendeurs ont été nantis d'offres, qu'ils pourront comparer

- à notre avantage nous l’espérons – à celles qu’ils auront demandées et reçues par ailleurs.
- Autre direction où la Direction des services industriels est mandatée: les partenaires vaudois. Animée d’un esprit d’ouverture, mais aussi d’une assez grande intransigeance due au souci de conserver la substance et l’identité commerciale des SIL, la Municipalité discute avec ses partenaires vaudois, auprès desquels elle souhaite un partenariat pour sécuriser l’approvisionnement en énergie et la gestion commerciale des clients éligibles – ceux qui sont concernés par l’ouverture des marchés dès 2008. Il est évident que, si des engagements institutionnels ou financiers majeurs doivent être pris dans le contexte de ces partenariats, votre Conseil sera appelé à se déterminer. Ces décisions pourraient être très proches. Et je pourrais même dire: très, très proches. Il est bien entendu que ces décisions doivent prendre aussi toute la mesure de l’importance de la clientèle dite aujourd’hui captive, et qui le sera encore pendant cinq ans – c’est-à-dire l’ensemble de la population lausannoise et des communes où nous vendons au détail; à ces clients aussi, et tout particulièrement, puisqu’ils sont captifs, nous devons assurer la fourniture d’énergie en qualité et en quantité appropriées. Une stratégie commerciale appropriée devra être élaborée pour l’ensemble de notre clientèle; elle aura à coup sûr des incidences sur l’organisation des SIL.
- Il ne faut pas oublier non plus que Lausanne est actionnaire d’Energie Ouest Suisse (EOS), qui est active dans la production d’électricité et le transport de celle-ci en haute et très haute tension. Le Conseil communal a été informé des activités d’EOS, des problèmes qui se sont posés dans le passé à cette société, du spectaculaire redressement et de la bonne santé qui est la sienne, ainsi que des projets très ambitieux qu’elle a mis sur pied avec un partenaire suisse, ATEL. En effet, un rapport consacré au Pôle Suisse occidentale (PSO) a été soumis à votre approbation et l’a obtenue. L’importance stratégique d’EOS, l’importance stratégique des partenariats d’EOS au niveau suisse, ne saurait être négligée, et le relatif optimisme avec lequel Lausanne peut regarder l’avenir est pour une part notable lié au fait qu’elle a, au sein de cette société, pu mettre sur pied des partenariats – en particulier avec Romande Energie – qui devraient lui être profitables aussi dans le contexte vaudois.

La Municipalité note enfin, en conclusion, que l’actualité estivale – ce qui a suivi le dépôt de cette interpellation, et d’ailleurs suivi aussi la rédaction de la première réponse à cette interpellation – est venue apporter son lot de nouveautés à la donne électrique vaudoise. Comme vous avez peut-être pu le lire, les SIL, de concert avec RE et avec certains des membres de Sinergis et Enerdis, et en particulier avec les revendeurs lausannois des Services industriels, ont posé les premières pierres d’un partenariat commercial. Ce partenariat commercial, assez complexe, sera destiné au traitement des clients éligibles. Ce projet a été élaboré

dans le respect des identités respectives des partenaires et, à vues humaines, pourrait se présenter sous la forme d’un consortium entre les SIL et une nouvelle société commerciale hébergée dans la holding de RE. Là encore, ces esquisses ont été présentées dans un communiqué du 19 juillet et là encore, les négociations se poursuivent, avec leur lot de sentiments, de montagnes russes, d’optimisme, d’euphorie et de sentiment de calamité. De toute manière, s’agissant de domaines où l’engagement de la Ville sera probablement à la fois substantiel et stratégique, c’est évidemment au Conseil communal qu’il appartiendra de donner son approbation ou son refus final. Donc le Conseil communal sera dûment informé et appelé à se prononcer sur des questions qui – je m’excuse d’avoir été si long – pour paraître parfois assez impénétrables, sont cruciales pour l’économie de la ville et pour la sécurité d’approvisionnement non seulement de la ville, mais de la population.

Discussion

M. Roland Rapaz (Soc.): – Je remercie M. Pidoux pour la richesse et la précision de sa réponse. Je suis satisfait de la vigilance et de l’attention des Services industriels relatives au marché de l’électricité. Je me réjouis des actions entreprises et des initiatives prises par les Services industriels pour maintenir, voire consolider, nos liens avec nos partenaires et développer notre position de fournisseur et de distributeur. Je me réjouis également du souci des Services industriels de fournir à la population lausannoise une énergie de qualité et en quantité appropriée. Néanmoins, je relève, à travers la réponse de M. Pidoux, que la situation reste pleine d’incertitudes et que l’avenir est encore assez difficile. Et il faudra y faire face. Il n’y aura pas de résolution.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l’interpellation urgente de M. Roland Rapaz et consorts: «Electricité: Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci?»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente: – L’autre interpellation urgente en suspens est celle de M. Guy Gaudard et consorts, point 38 de l’ordre du jour: «César-Roux 16: quel avenir?» J’appelle M. Gaudard à la tribune, en bas – il semble que ce soit plus facile pour parler debout – ou sur l’estrade. A choix. Vous avez la parole, Monsieur.

Interpellation de M. Guy Gaudard et consorts :
« César-Roux 16 : quel avenir ? »²

Développement

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : – En préambule, j’aimerais souligner la qualité du travail fourni par la presse, qui a relayé d’importantes informations sur ce dossier et surtout qui l’a suivi. Je regrette simplement qu’il ait fallu lire les journaux pour avoir des réponses à des questions posées en plenum.

(Lit son interpellation.) Rappelons que la Municipalité était à la recherche d’un immeuble pouvant accueillir le local d’injection et un bistrot social. Donc la Commission immobilière s’est réunie le 29 juin 2006 et a décidé de l’achat de cet immeuble. La Municipalité a ratifié cette décision le 22 février 2007, et l’acte de vente a été signé le 14 mai 2007. N’ayant pas eu de réponse sur son prix d’achat lors de notre séance du 5 juin 2007, je suis allé visiter cet immeuble, qui a coûté Fr. 8 millions. Je précise que je suis titulaire d’une maîtrise fédérale en électricité et que je ne suis pas courtier immobilier. De par ma profession, cependant, j’ai une certaine légitimité pour parler de l’état général d’un bâtiment.

L’état général de l’immeuble de César-Roux 16 est très mauvais, et notamment la toiture, l’étanchéité, les ascenseurs, les cages d’escalier, la chaufferie, le sanitaire, l’électricité. Il nécessite de nombreuses et lourdes rénovations et un sérieux investissement de valorisation. Lors des discussions sur le local d’injection, Lausanne Ensemble a manifesté son désir de soumettre la décision au vote des Lausannois. Fallait-il donc se précipiter pour acquérir cet immeuble avant le résultat des urnes ?

Dès lors, je pose les questions suivantes :

1. Pourquoi la Municipalité n’a-t-elle pas conclu une vente à terme dépendant du résultat du vote du 08.07.07 ?
2. Est-ce que des travaux de désinfection du bâtiment, afin d’éradiquer l’insalubrité constatée par 24 heures et relatée dans leur édition du 16 juillet 07 ont été entrepris ?
3. Est-ce que certains appartements seront utilisés comme appartements de secours ? Si oui, combien ?
4. Ces logements seront-ils rafraîchis ou rénovés ? Si oui, quand le seront-ils et avec quel budget ?
5. Quelle affectation envisagez-vous pour les surfaces commerciales ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – En préambule, je

voudrais rappeler mes propos lors de la séance du Conseil communal où cette affaire a été discutée, avant l’été. La Municipalité persiste dans son intention de ne pas publier les chiffres des affaires immobilières. En revanche, eu égard à la particularité de cette vente, la particularité de cet objet, j’ai dit lors de cette séance que je donnerais à tout conseiller communal qui m’appellerait le prix exact de la transaction. Seul M. Voiblet m’a appelée le lendemain matin à la première heure et je lui ai donné le chiffre. Monsieur Gaudard, il n’est donc pas nécessaire de lire la presse pour avoir des informations. Il vous aurait suffi de m’appeler à mon bureau et je vous aurais donné, comme j’ai fait pour M. Voiblet, le montant exact de la vente. Je précise encore que l’immeuble de César-Roux n’a pas été acheté prioritairement pour y aménager un local d’injection et un café social, mais prioritairement pour des logements de secours. Accessoirement, il convenait bien pour cette utilisation, qui finalement ne se réalisera pas. Cela dit, la Municipalité répond comme suit aux questions de l’interpellateur.

(Lit la réponse municipale.) L’immeuble sis rue César-Roux 16, construit en 1962 et acheté par la Ville de Lausanne le 14 mai 2007, comporte, pour l’essentiel, dans un volume de 19’977 m³, neuf niveaux hors sol totalisant quarante-six logements dont trente-cinq studios, sept appartements de 2 pièces, deux appartements de 3 pièces, deux appartements de, respectivement, 4 et 5 pièces, un bar à café, 387 m² de bureaux, un magasin, un garage-dépôt et cinq niveaux en sous-sol comprenant environ 2770 m² de parking souterrain, un garage-carrosserie, des caves et des abris.

Une partie des surfaces commerciales de l’immeuble était destinée, comme on le sait, à abriter un espace de consommation de stupéfiants et un « bistro social ». La votation du 8 juillet 2007 portant sur le réaménagement du dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité ayant abouti au rejet de ce projet, la Municipalité répond de la manière suivante aux cinq questions contenues dans l’interpellation.

1. Pourquoi la Municipalité n’a-t-elle pas conclu une vente à terme dépendant du résultat du vote du 8 juillet 2007 ?

L’achat de cet immeuble était prioritairement destiné à élargir l’offre en logements de secours. Son acquisition se justifiait donc indépendamment de l’acceptation des conclusions du rapport-préavis N° 2006/66 par le Conseil communal et le souverain lausannois. Dans ces conditions, la Municipalité n’a pas envisagé une vente à terme.

2. Est-ce que des travaux de désinfection du bâtiment, afin d’éradiquer l’insalubrité constatée par 24 heures et relatée dans leur quotidien du 16 juillet 2007, ont été entrepris ?

Oui, les travaux nécessaires ont rapidement été entrepris à satisfaction, dans un premier temps.

²BCC 2007-2008, T. I (N° 1), p. 13.

3. *Est-ce que certains appartements seront utilisés comme appartements de secours? Si oui, combien?*

Actuellement, deux appartements sont utilisés comme logements de secours. Dorénavant, au fur et à mesure du départ des locataires – il y a un taux de rotation relativement élevé – les appartements libérés seront affectés au logement de secours. A terme, tout l'immeuble est ainsi destiné à remplir cette fonction. En effet, le Service social a développé un concept pour étoffer et mieux cibler l'offre de logements destinés aux personnes expulsées, sans logement ou en logement très précaire. Ce concept prévoit la création de plusieurs types de logements de secours, allant de l'hébergement d'urgence au logement autonome, en passant par le logement de transition et le logement social. Ces différents types d'habitat se différencient selon le caractère définitif ou temporaire de leur mise à disposition et le mode d'accompagnement des bénéficiaires.

4. *Ces appartements seront-ils rafraîchis ou rénovés? Si oui, quand le seront-ils et avec quel budget?*

Au fur et à mesure des départs, les logements libérés seront rafraîchis afin d'accueillir les nouveaux locataires, dans des conditions propres à favoriser leur intégration sociale. Dans un premier temps, ces réfections se limiteront essentiellement à des travaux de rafraîchissement des surfaces (sols, murs, plafonds) et des réparations ponctuelles. Ils concerneront également les locaux communs: cage d'escalier, caves, buanderie et surfaces de bureaux qui pourront être occupés par des collaborateurs attachés au Service social. Ces travaux seront financés par prélèvement sur le budget d'entretien des immeubles du Service du logement et des gérances et du Service social. En parallèle, le Service du logement et des gérances va étudier les travaux d'assainissement général de l'immeuble, en particulier la modernisation des installations techniques et la prise en compte des mesures d'économie d'énergie. Ces travaux seront décrits dans un préavis qui sera présenté au Conseil communal en 2009.

Cette manière de faire a d'emblée été déterminée au moment de l'achat de l'immeuble, en se basant sur l'analyse technique effectuée avant l'acquisition. Il a été tenu compte de l'âge de l'immeuble (45 ans) et de l'importance de son volume.

5. *Quelle affectation envisagez-vous pour les surfaces commerciales?*

L'immeuble comprend, comme déjà indiqué, un garage-carrosserie (au chemin de Renou) et un garage-dépôt (rue César-Roux), un café-restaurant et des bureaux. L'affectation de ces locaux dépendra des modalités à adopter dans le futur pour le dispositif toxicomanie et marginalité. Aucune décision en Municipalité n'a pour l'heure été prise à ce sujet.

Discussion

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – Je m'étonne de la différence entre la réponse donnée aujourd'hui à l'interpellation de notre collègue Guy Gaudard et le discours du directeur de la Sécurité sociale lors de cette fameuse séance de la fin du mois de mai consacrée au local d'injection et à rien d'autre. Souvenez-vous, nous devions donner notre aval à ce préavis. C'est à ce moment qu'il a été question du référendum. Et la veille, on apprend dans la presse que la Municipalité a trouvé un immeuble. Interpellée, celle-ci nous répond que l'occasion s'est présentée, qu'elle a tout à coup trouvé l'objet qu'il fallait. Puis, toujours par la presse, on apprend plus tard que la Municipalité avait cet immeuble en vue depuis le mois de février 2007 déjà. Je m'étais d'ailleurs étonné auprès de M. Bourquin... En 2006? Eh bien, c'est encore pire! Merci de rectifier. Ça faisait donc belle lurette qu'on savait ce qu'on allait y faire. Et lorsque je me suis étonné auprès de M. Bourquin en disant qu'on n'achète pas des immeubles comme des petits pains, il s'est exclamé: «Mais traitez-moi de menteur! Je vous assure, c'est comme ça que ça s'est passé, je ne peux rien vous dire d'autre.» Donc c'est en février 2006 déjà qu'on aurait pu nous donner des informations sur cet immeuble.

Je prends acte du fait que la directrice était disposée à nous communiquer le prix. Je persiste à ne pas comprendre pourquoi ce Conseil ne peut pas connaître le prix d'achat d'un immeuble où on envisage d'aménager un local d'injection et des logements de secours. Je me permets d'ailleurs de douter de l'opportunité d'utiliser les appartements de cet immeuble comme logements de secours... Je me réfère là encore aux déclarations de M. Bourquin qui nous avait fait une description assez alarmante: on ne savait pas très bien quel type de locataires y habitaient, on nous a parlé de salons de massages, de sous-location, etc. Ça paraissait très problématique. Il sera décidément bien difficile d'utiliser ces studios. Si ceux qui habitent les futurs logements de secours sont déjà en situation de détresse, cela revient à les faire sortir par une porte et rentrer par une autre. Je n'ai pas bien compris comment tout cela allait s'articuler. Enfin, il y a l'état d'insalubrité et de délabrement de cet immeuble qui laisse songeur.

Je ne crois pas qu'il y aura de dépôt de résolution ce soir. Mais j'invite vivement le président et les commissaires de la Commission de gestion à se pencher sur cet étonnant scénario lors du rapport de révision de l'année prochaine.

M. Laurent Guidetti (Soc.): – Je m'étonne de la qualité que M. Gaudard trouve au travail de la presse. Je m'étonne aussi qu'en tant que spécialiste, il n'ait pas fait les mêmes analyses que moi de ce bâtiment, qui ne demande pas de compétences très poussées en matière immobilière. Toutes les informations sont disponibles à qui les veut auprès du Service du logement. On y apprend – c'est assez intéressant – que le coût au m² net, sans le parking, est de Fr. 2310.– net. Je vous défie de trouver aussi peu cher sur le marché lausannois de l'immobilier aujourd'hui. Si on

ajoute la partie parking pour parvenir au prix moyen du m² net, on arrive à Fr. 1837.–, parking compris. A partir de données qui sont à votre disposition au Service du logement, avec le revenu annuel total de Fr. 697'000.– environ, le rendement brut – en intégrant des rénovations lourdes que j'ai estimées à Fr. 400.– le m³ – est de 6,5%. C'est tout à fait honorable.

Je ne pense pas que des rénovations lourdes soient nécessaires sur ce bâtiment. Ce n'est pas au nombre de cafards dans les caves qu'on estime le prix des rénovations à faire. Fr. 200.– le m³ sont largement suffisants, ce qui donne un rendement de 7,5%. Je défie qui que ce soit dans cette salle de me garantir aujourd'hui, sur le marché du logement, des rendements aussi favorables. Ce que je trouverais intéressant, c'est qu'avant de donner des informations à la presse, puis de les lire et de les découvrir dans les journaux, on se pose ce genre de questions, même sans être particulièrement expert en matière immobilière.

M. Raphaël Abbet (UDC): – On peut se demander, à entendre ces chiffres, comment il se fait que cet immeuble ait été vendu à la Ville. C'était vraiment un cadeau! Pourquoi ne l'a-t-on pas vendu à quelqu'un d'autre pour rentabiliser l'opération et s'en mettre plein les poches?

M^{me} Solange Peters (Soc.): – La discussion d'aujourd'hui, un peu retardée par l'agenda du Conseil communal, rappelle l'ambiance de la campagne sur le local d'injection. La polémique est close pourtant, les Lausannois ont pris une décision claire et j'appelle les esprits au calme. Après le vote, nous avons essayé de réfléchir ensemble aux possibilités de discussion sur cette problématique, sous forme d'« états généraux » ou d'« assises » – c'est la même chose. L'interpellation de ce soir montre que les esprits sont encore échauffés. Je souhaite qu'elle marque la fin d'une polémique partisane et de propagande. Nous l'avons tous menée, je n'y mets aucune critique orientée. Je souhaite que nous puissions aussi débattre en termes courtois et de progrès sur la problématique difficile de la toxicomanie.

Si je m'extrait de l'ambiance du mois de juillet, si j'écoute vraiment la directrice, M^{me} Silvia Zamora, et sans être experte immobilière ni employée à 24 heures ou dans aucun organe de presse, je suis d'avis que l'achat de cet immeuble répondait à un besoin en termes de structures pour la collectivité. Il permettait de mettre à disposition des logements d'urgence rapidement et de la meilleure manière possible. Des travaux sont nécessaires, et les appartements doivent être rendus disponibles, tranquillement, au fil des départs naturels des locataires. Cet achat a probablement été fait dans des conditions un peu critiquables. Je ne suis pas experte immobilière, mais chacun sait que les collectivités publiques achètent souvent des immeubles un peu plus cher que sur le marché libre simplement parce qu'elles remplissent des obligations en termes de structures et de besoins qui ne permettent pas toujours d'aller tout au bout des négociations lors des achats.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Je persiste dans la position municipale qui a de tout temps été de préserver la discrétion lors d'affaires immobilières, d'achat ou de vente. Je ne conteste nullement à ce Conseil la possibilité d'être mis au courant du prix. D'ailleurs la délégation aux affaires immobilières de la Commission des finances est au courant. Comme je l'ai dit lors de cette séance, et je le répète, je continuerai à faire ainsi: si un conseiller communal nous appelle et veut obtenir le prix d'achat d'un immeuble, il n'y a pas de raison de ne pas le lui donner. En revanche, il n'est pas opportun de dire publiquement, à la télévision, dans la presse, le prix de vente d'un immeuble et de mettre ainsi la Ville en situation de faiblesse dans les affaires immobilières. Les autres acheteurs ne sont pas tenus de publier largement leurs chiffres. Nous ne voulons pas nous mettre en difficulté par rapport aux autres acteurs de l'immobilier, c'est déjà assez compliqué comme ça. Ces affaires demandent de la discrétion, du temps, une capacité de négociation. Il n'y a pas de raison de « handicaper » un peu plus les Autorités publiques dans ces affaires.

Mais si la Ville rencontre des difficultés dans ces affaires, si elle doit donner des réponses à un Conseil communal et ne bénéficie pas de toute la marge de manœuvre d'un privé, elle a des forces. Je dis cela pour répondre à M. Abbet. Une de ses forces, c'est d'être un acheteur sûr. C'est pourquoi on nous vend régulièrement des immeubles et des terrains. Je vous donne l'exemple d'une parcelle que nous avons achetée récemment et qui n'a pas été sujette à polémique: la parcelle Ramuz-Edelweiss. Nous étions en concurrence jusqu'à la fin avec un autre acheteur, à quelques dizaines de milliers de francs près. Nous étions un petit peu plus bas que le privé. Le propriétaire a préféré nous le vendre parce que nous sommes la Ville, un acheteur sûr dont personne ne doute qu'il va payer son achat.

Je ne dis pas que cet immeuble de César-Roux est une affaire en or. C'est une affaire correcte pour l'usage que nous voulons en faire. Nous n'avons pas non plus, comme un acheteur privé, à faire de la publicité pour occuper ces logements. Ceux-ci ne sont pas de la catégorie supérieure, ils ne sont même pas très confortables, mais ils sont destinés à une population qui trouve difficilement à se loger. Seule la Ville est dans cette situation.

Voilà les réponses aux autres questions que vous vous posez. Je continuerai à ne pas publier les prix d'achat des immeubles. En revanche, si des conseillers communaux, dans d'autres affaires, veulent les connaître, nous les leur transmettrons. Charge à eux de faire preuve de la même discrétion. Dans ce cas-là, le climat était déjà tellement dégradé que ça a été particulier.

M. Guy Gaudard (LE): – Je rassure M^{me} Peters. Je ne veux pas attiser le feu sur le local d'injection. Je n'ai pas parlé de ça, mais de cet immeuble. Je remercie aussi le collègue Abbet qui m'a ôté les mots de la bouche: pourquoi donc un privé n'a-t-il pas acheté cet immeuble avant la Commune?

Les réponses de M^{me} Zamora, que je remercie pour me les avoir faxées ce matin, m'inspirent deux ou trois commentaires. Pour vérifier la salubrité de cet immeuble, je suis passé le 25 septembre dans les sous-sols. J'y suis retourné ce matin et j'ai constaté qu'un premier nettoyage a été fait. Une deuxième visite des sous-sols serait nécessaire. Il y a encore des cafards crevés derrière des cageots, qu'il faudrait déplacer pour les éliminer. Une entreprise spécialisée le ferait correctement. Maintenant, quand on entre dans l'immeuble, on voit qu'un effort a été fait. Le hall d'entrée a été peint. Je me demande pourquoi la peinture s'arrête au palier du deuxième étage, mais on a l'impression que l'envie de rendre cet immeuble plus convivial est là. J'ai vu la date de sa construction, 1962. M. Guidetti, qui est apparemment un spécialiste de la construction, pourra sûrement nous certifier qu'il n'y a pas d'amiante dans cet immeuble. Dans les années 1960 à 1970, mettre de l'amiante dans les chapes, dans les ciments, était la grande mode. Il pourra peut-être me donner la réponse tout à l'heure, pendant la pause.

J'aimerais relever un dernier point, la réponse à la question 4, selon laquelle certains bureaux pourront être occupés par des collaborateurs rattachés au Service social. Je pose la question : l'immeuble construit à la place du Flon n'a-t-il pas assez de surface de bureaux pour accueillir ces collaborateurs ?

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Je désire apporter quelques éléments en réponse aux questions de M. Buffat sur le logement d'urgence. Oui, nous passons d'un type de logement d'urgence à un autre. La Ville de Lausanne a le triste privilège de devoir loger des dizaines d'habitants au camping, celui de Vers-chez-les-Blanc ou celui de Vidy. Tout simplement parce que la désinsertion sociale de ces personnes est telle qu'elles ne peuvent plus trouver des gérances disposées à leur louer des appartements. Les studios et appartements de César-Roux 16 leur permettront de sortir d'une grande précarité pour revenir vers une situation à peu près normale du point de vue de leur logement. C'est une étape vers une situation normalisée, vers des appartements loués normalement, auprès de gérances normales, après qu'ils auraient acquis ou réappris les comportements qu'on attend légitimement d'un locataire dans notre ville. Cette situation est objectivement constatée. La Ville répond à une demande sociale évidente.

Le fait que des collaborateurs du Service social soient sur place correspond à une expérience réalisée dans un autre immeuble, qui n'est pas propriété de la Ville, mais qui est largement loué par le Service social. En effet, il n'y a pas grand monde qui désire y habiter : c'est un immeuble connu, à la rue de Genève 85 où, comme vous le savez sans doute puisque vous lisez la presse, se pratique notamment de la prostitution. Le Service social y a loué un studio qui permet aux assistants sociaux d'être sur place afin de répondre aux problèmes des locataires, et aux tensions entre eux. Ceux-ci, comme je l'ai dit, sont des gens précarisés, vivant dans des situations sociales problématiques, et pas aussi

autonomes que nous, conseillers communaux ou conseillers municipaux, pouvons l'être. Dans ce sens, en effet, on sort d'un lieu d'urgence pour passer dans un autre. Le concept développe une action progressive, avec un accompagnement social qui va diminuant. Il ne s'agit pas de couvrir les gens pendant toute leur existence, mais de viser à leur autonomie pour qu'ils soient capables, à la fin, de se débrouiller seuls.

Dans ce cadre, l'acquisition de l'immeuble de César-Roux – d'ailleurs conforme au programme de législature, dans lequel nous annonçons clairement que la Ville allait augmenter le nombre de ses logements d'urgence – prend place dans une stratégie globale d'aide aux plus démunis de cette ville. Je ne doute pas que l'ensemble des conseillers communaux lausannois soit empathique et comprenne les problèmes qui se posent à cette population.

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Je me réfère à l'intervention de M^{me} la municipale. L'exemple de Ramuz-Edelweiss n'est pas un, surtout pas. En effet, expertisé à Fr. 8 millions, il a été acheté par la Ville à Fr. 14 millions. Une Ville, lorsqu'elle achète son patrimoine, n'a pas le droit de dilapider l'argent du contribuable ni de participer à la spéculation foncière, simplement parce qu'elle serait un acheteur plus sûr.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne vais pas polémiquer avec M^{me} Truan, mais je ne peux pas être d'accord avec elle. La Ville n'est pas un acteur spéculatif, en aucun cas. Dans les longues négociations qui ont précédé l'achat de Ramuz-Edelweiss – dont je pense que c'est un excellent exemple, compte tenu de tout ce que nous pouvons faire sur cette parcelle – nous étions, d'abord, plusieurs acheteurs. A la fin, nous restions deux. L'autre, avec un prix légèrement supérieur au nôtre, était intéressé à surenchérir. Je ne suis évidemment pas d'accord avec M^{me} Truan, mais ça ne sert à rien que j'insiste, car j'imagine bien que je ne vais pas la convaincre.

Pour les travaux, Monsieur Gaudard, je ne peux pas vous laisser dire que seuls quelques coups de peinture ont été donnés, que rien, ou très peu de choses, n'a été fait pour les cafards, et encore pas par un professionnel. De nouveau, je ne veux pas nous mettre en situation d'être critiqués : je ne donnerai donc pas publiquement le nom de l'entreprise professionnelle, bien connue à Lausanne, que nous avons mandatée. Mais je vous laisse passer vers moi, Monsieur Gaudard. J'ai indiqué le nom de l'entreprise sur ce petit billet, et vous verrez immédiatement que c'est le spécialiste en la matière à Lausanne.

Elle est un peu longue, mais il faut que je vous la lise. C'est peut-être la seule preuve de notre bonne foi pour les travaux réalisés. C'est la liste des travaux de remise en état déjà exécutés en urgence en août et en septembre 2007.

Dans les locaux communs, tels que caves, couloirs, entrée et cages d'escalier : enlèvement, évacuation de déchets,

nettoyage, traitement contre les cafards. L'entreprise les enlève deux fois par semaine et les traite tous les mois. Deux traitements seulement ont été faits jusqu'ici, mais cela continuera. Le quartier est infesté de cafards et, probablement, si vous allez dans d'autres immeubles et dans des caves avec la même attention, vous en verrez, qui reviennent sans arrêt. Le seul moyen connu, nous dit l'entreprise, c'est de passer mois après mois, et de les avoir à l'usure, je suppose. A part ça, pour ceux qui habitent dans des immeubles anciens, les visites dans les recoins un peu cachés de vos caves sont sûrement dignes d'intérêt !

Je reprends. Contrôle et réparation des installations électriques, réparation de la porte d'entrée – pour qu'on puisse fermer la nuit – réparation des boîtes aux lettres, mise en place d'une corbeille à papier, réfection des peintures, aux endroits où c'était le plus urgent – nous allons continuer. Local conteneurs : enlèvement, évacuation de déchets, nettoyage, désinfection, traitement contre les cafards (renouvelé tous les mois), contrôle et réparation des installations électriques, réparation de la porte d'entrée, peinture du local conteneurs, parois et plafond. Dans les appartements libres : remplacement des cylindres – pour éviter l'occupation par les anciens locataires qui auraient l'idée de revenir – enlèvement, évacuation de déchets, nettoyage suite au départ des locataires, traitement contre les blattes où c'était nécessaire (il n'y a pas seulement des cafards, il y a aussi des blattes dans les vieux immeubles), établissement de devis pour remise en état des logements pour relocation. Dans les appartements occupés : travaux de maintenance selon demandes de locataires, vitrification de baignoires tachées dans certains appartements, dialogue avec les locataires pour prévenir les dépôts et la saleté dans le bâtiment pour ceux qui seraient tentés de ne pas être trop soigneux. Extérieur du bâtiment : nettoyage des terrasses, des escaliers, du perron, sécurisation des portes de sortie de secours du parking pour éviter divers trafics, mise en place de lampes pour éviter les coins sombres, enlèvement de graffitis, peinture des murs graffités, enlèvement des mauvaises herbes, traitement des terrasses en toiture, réparation sur rampe parking – les travaux sont actuellement en cours –, sécurisation des barrières escaliers pour suivre la réglementation – c'est en cours – prise de contact avec les voisins concernés. Evaluation technique et de sécurité pour parer aux points dangereux en prévision des futurs travaux de rénovation pour les installations de chauffage, sanitaires, électriques, de ventilation, celles du parking. Sécurité incendie : une visite avec les pompiers a été faite pour déterminer les éléments dangereux. Vérification des balcons et des fenêtres selon normes contre les accidents.

Voilà ce qui a été fait en deux mois et ce travail se poursuivra. Mais évidemment, ce n'est pas un immeuble de luxe avec des loyers élevés permettant de faire tout à neuf d'un coup. Ce n'est pas non plus le but, compte tenu des locataires qui vont habiter cet immeuble.

La présidente : – Merci, Madame Zamora. Monsieur Gaudard, déposez-vous une résolution ?

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : – Non, Madame la Présidente. J'aimerais seulement rassurer la personne qui désinfecte les sous-sols : ce n'était pas une critique, c'était une constatation. Donc qu'elle fasse un deuxième passage à l'occasion, et tout le monde sera content.

Je m'étonne pourtant qu'on présente un préavis en 2009 pour rénover cet immeuble. Il m'aurait semblé plus simple de calculer le coût nécessaire à sa rénovation complète avant de faire la transaction d'achat.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Excusez-moi, mais je dois répondre là aussi. Cette estimation a été faite par le délégué à la Commission immobilière, et avec quelqu'un du Service technique de Logement et gérances. Le coût de rénovation plus en profondeur de l'immeuble a été estimé et, compte tenu des travaux futurs, sur la durée, le revenu de cet immeuble a été jugé non pas mirobolant, mais tout à fait correct pour une collectivité et compte tenu de son usage.

La présidente : – Nous pouvons considérer cet objet comme traité. Je remercie M. Gaudard.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Guy Gaudard et consorts : « César-Roux 16 : quel avenir ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente : – Nous avons reçu six interpellations urgentes ! En réalité, elles ne requièrent pas vraiment l'urgence, n'était la surexcitation provoquée par les médias et les élections. A ce propos, le Bureau et la présidente estiment inadmissible que les interpellations urgentes soient envoyées à la presse avant de l'être au Bureau ; inadmissible que ce soient des journalistes qui me téléphonent et me renseignent imparfaitement sur ces interpellations, alors qu'il appartient au Bureau d'établir l'ordre du jour – article 45 du Règlement. Une seule de ces interpellations annoncées et communiquées à la presse m'est parvenue avant ce soir, c'est celle de M. Meystre, et ceci parce que M^{me} Monbaron a bien voulu me la faxer. Elle n'était adressée ni au Bureau ni à la présidente. En revanche, le premier destinataire mentionné était M. Daniel Hammer ! S'il y a urgence, c'est peut-être de rappeler que M. Daniel Hammer a démissionné. (*Rires.*) La majorité du Bureau a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder l'urgence à cette interpellation, qui concerne les manifestations du Comptoir. D'une part parce que le prochain Comptoir, c'est dans une année, d'autre part parce que la discussion va recouper

inévitablement celle sur la police. Le Bureau propose que l'interpellateur en fasse une interpellation normale, à laquelle la Municipalité serait tenue de donner réponse dans les trente jours. Est-ce que M. Meystre est d'accord avec cette solution ?

M. Gilles Meystre (LE) : – (*Depuis son siège.*) Non !

La présidente : – Puisque l'urgence n'est pas accordée, l'interpellation... Qu'est-ce qu'elle devient ? (*Rires.*) Une interpellation ordinaire ! (*Rumeurs.*) Vous permettez que je continue avec toutes ces interpellations urgentes ? Parce que la liste est longue.

M. David Payot est prêt à reporter à la prochaine séance son interpellation sur les tl. Il en va de même pour M. Philipoz, qui veut bien aussi reporter celle sur le Levant à la prochaine séance.

Quant à M^{me} Longchamp et M. Voiblet, ils ont averti la presse, qui était en possession de leur interpellation bien avant le Bureau. Sachez que même des gens de vos partis sont indignés de ce mode de faire. Je prie en conséquence M^{me} Longchamp et M. Voiblet de m'offrir un abonnement à tous les journaux de la place pour que je puisse remplir mon mandat en connaissance de cause. (*Rires.*) En effet, du coup c'est 24 heures qui fixe l'ordre du jour de nos séances, en annonçant avant même que le Bureau et le Conseil communal aient reçu les interpellations et l'aient décidé, que nous parlerons ce soir du rapport de police qui a défrayé la presse. Le Bureau n'en accorde pas moins l'urgence à cette interpellation. Mais pour avancer un peu dans notre ordre du jour – il ne nous reste plus beaucoup de temps – et parce qu'il est difficile pour certains conseillers qui travaillent de venir à 18 h, nous l'aborderons en deuxième partie de soirée. *Idem* pour l'interpellation sur la maison de paille. Un vœu : c'est que la Municipalité ne tarde pas à répondre aux interpellations ordinaires. J'ai constaté que certaines datent de 2003 et de 2004. Dès lors, si vous acceptez que nous procédions ainsi, nous pouvons passer à la partie C, enfin... Mais M. Meystre demande la parole.

M. Gilles Meystre (LE) : – Si vous n'avez pas reçu cette interpellation, Madame la Présidente, il ne faut vous en prendre qu'à vous-même. Je l'ai envoyée à l'adresse conseil@lausanne.ch, indiquée sur le site internet. La désorganisation de votre Bureau n'est pas de ma responsabilité. (*Rumeurs.*)

L'interpellation que je souhaitais déposer ce soir évoquait en effet la casse au Comptoir, ses causes et ses conséquences. Cette question est légitime, elle a défrayé la chronique. Plusieurs agissements, qu'on peut critiquer ou expliquer, mériteraient d'être abordés ce soir. Votre attitude est une forme de déni démocratique et je la trouve regrettable. Cela d'autant plus que ce soir a lieu un débat que je déplore entre MM. Dolivo et Freysinger, et que ce débat pose plusieurs questions sur les risques encourus et sur l'attitude que la Municipalité peut adopter pour préparer et pour

prévenir la casse. Sur cette base, je demande une suspension de séance.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Permettez-moi de vous rappeler, avant l'éventuelle suspension de séance, l'article 60 de notre Règlement. Il stipule de manière très claire : « Le Bureau accorde ou non l'urgence. En cas de refus de l'urgence – c'est le cas en l'occurrence – l'interpellateur peut recourir au Conseil, qui tranche après une brève discussion. » Monsieur Meystre, vous avez tout loisir de demander une discussion au Conseil communal, qui se déterminera.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Un mot sur le procès d'intention de notre présidente par rapport au traitement des interpellations urgentes ou pas. Notre Règlement est clair, je ne vais pas y revenir, M^{me} de Meuron l'a cité. Tout membre de ce Conseil peut, un quart d'heure avant la séance, déposer une interpellation, signée par cinq membres de ce Conseil, et demander l'urgence. C'est ce qui a été fait aujourd'hui. Donc je n'accepte pas votre procès d'intention, Madame la Présidente. D'autant plus que l'année passée, sous la présidence de M. Chollet, votre parti en a déposé des interpellations urgentes vingt minutes avant la séance ! J'aimerais que ce soit dit.

Permettez-moi de m'interroger sur les critères définissant l'urgence des interpellations déposées pour la séance de ce soir. Lors de l'année écoulée, sous la présidence de M. Chollet, aucune interpellation urgente n'a été refusée. J'aimerais que ce soit mentionné. Pourtant, votre parti a largement utilisé cette voie et je crois que ce Conseil a donné suite.

Si les événements du Comptoir suisse ne sont pas de nature urgente, alors quelle affaire méritera l'urgence à l'avenir ? Evidemment, en cette période électorale, quelques personnes ne souhaitent pas que cette affaire soit traitée par une partie de ce Conseil, surtout compte tenu de la gestion de ce dossier, en particulier par la Direction de la sécurité publique. A moins que ce soit à cause du départ prématuré de M. Dolivo, qui va débattre tout à l'heure avec M. Freysinger – alors qu'il refusait la parole à M. Blocher lors d'une foire commerciale ! Il va pourtant tout à l'heure accueillir en grande pompe M. Freysinger pour un débat politique. Allez comprendre ! Pour ma part, la situation, suite à la journée du 18 septembre, est suffisamment grave pour que mon interpellation soit traitée ce soir. Je vous demande donc d'accepter cette urgence, à moins que la majorité de ce Conseil, par manque de courage, ou par manque d'objectivité, s'aligne derrière la Municipalité et les ténors d'A Gauche Toute !

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – Je déclare mes intérêts : je ne suis pas candidat au Conseil national. Je n'ai pas de raison de faire monter la sauce comme mes préopinants.

En revanche, j'aimerais suggérer à l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil que nous trouvons une règle définissant l'urgence. Nous traiterons les objets de ce soir à

partir d'une décision du Conseil qui accordera, ou n'accordera pas, l'urgence à certains des objets. Qu'est-ce qui peut être urgent? C'est une discussion qui, parce qu'on la tient au Conseil, modifie «le cours de l'histoire», pour le dire de manière un peu emphatique. Sinon, il n'y a pas d'urgence. L'objet peut être traité comme une affaire courante. L'urgence n'est valable que si notre connaissance du dossier permet d'indiquer une voie à la Municipalité, par une résolution ou autre chose. Hors cela, c'est simplement de l'agitation préélectorale.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Ce soir sera probablement le début de nouvelles discussions sur les interpellations urgentes. Sous la présidence de M. Chollet, nous n'avons pas eu ce problème, c'est vrai. Mais aujourd'hui, comme lors de la dernière séance, sauf erreur, le nombre d'interpellations urgentes atteint des records. Cela pose un problème important sur le plan démocratique, eu égard aux dossiers en souffrance. Certains pétitionnaires, notamment, sont venus assister à de nombreuses séances, à attendre réponse et traitement de leur dossier. L'appareil démocratique ne doit pas être bloqué par des thèmes qui n'ont pas à être à l'ordre du jour dans l'urgence.

Qu'est-ce qu'une urgence? A mon avis, et comme le disait M. Bonnard, c'est un événement ou une discussion qui pourra avoir une incidence quelconque sur notre avenir proche ou à moyen terme. Les discussions sur les événements du Comptoir – je comprends d'ailleurs que ce soit énervant de ne pas pouvoir parler de ce qui s'est passé dans le feu de l'action et de l'émotion – n'auront pas d'incidence sur l'avenir proche, ni sur le moyen terme et ceci probablement jusqu'à l'année prochaine. Nous pouvons donc raisonnablement attendre que la Municipalité réponde aux questions légitimes des interpellateurs. La Municipalité fera cet effort dans les trente jours, et probablement encore plus précisément que si elle le faisait dans l'urgence, et oralement. Cette interpellation mérite une réponse élaborée. Compte tenu de ces critères, plutôt que de transformer cette salle en ring, comme c'est le cas depuis le début de cette séance, il vaudrait mieux clore ici la discussion. S'il faut voter, nous voterons. Nous pouvons être raisonnables et nous souvenir que des gens attendent au fond de la salle qu'on traite certains dossiers et le Conseil attend lui aussi depuis plusieurs mois d'aborder certains points de l'ordre du jour. Plusieurs d'entre nous, motionnaires, attendent qu'on traite leurs propositions. La démocratie exige aussi que nous fassions notre devoir, qui est de traiter les rapports sur les préavis dont nous avons débattu en commission.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Je rassure M. Voiblet : les ténors d'A Gauche Toute ! appliqueront les règles démocratiques. Précisément lorsqu'une majorité n'est pas d'accord avec ce qu'une minorité défend, il est important que les procédures soient respectées. Notre Règlement contient une définition de l'urgence : «Son caractère est justifié par l'actualité du problème.» C'est très vague, et en effet le problème soulevé par l'interpellation est d'actua-

lité. Donc même si je ne serai plus là pour le défendre, je vais soutenir le caractère urgent de l'interpellation. Une fois ce caractère admis, le Règlement prévoit que la Municipalité peut ne pas répondre immédiatement : «Elle peut toutefois disposer d'une délai de deux semaines à partir du dépôt de l'interpellation et répondre à la première séance qui suit l'échéance de ce délai.» Je ne sais pas si la Municipalité utilisera ou non cette compétence, je ne me suis pas mis d'accord avec un autre ténor d'A Gauche Toute ! sur ce point. Mais ce dont je suis sûr, c'est que le respect des procédures et des droits impose d'accorder l'urgence à votre interpellation, quitte à ce que la Municipalité n'y réponde pas immédiatement.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Comme M. Bonnard, je déclare mes intérêts : je ne suis pas candidate. En revanche, je trouve injuste et même disgracieux de la part de la présidente du Conseil de nous faire un procès d'intention. Je n'ai pas donné mon texte à la presse avant de l'avoir envoyé à notre municipal et au Bureau du Conseil communal. Je l'ai remis au journaliste de *24 heures* ce soir, à mon arrivée ici. Cessez de nous faire des procès d'intention, Madame, renseignez-vous avant !

Malheureusement, le poste de secrétaire est vacant. Il y a cependant une secrétaire adjointe à laquelle j'ai personnellement envoyé le texte de mon interpellation. Vous auriez dû le recevoir, apparemment ça n'a pas été le cas. Si vous ne voulez pas, Madame – ou si d'autres personnes ne veulent pas – que nous envoyions quelques heures à l'avance le texte de notre interpellation, je vous rappelle que récemment encore, nous l'apportions à la tribune le soir même, un quart d'heure avant le début de la séance. Maintenant, vous le voulez encore plus tôt. Si ça doit correspondre à une actualité, celle-ci se passe peut-être au cours de l'après-midi. Dans ce cas, nous viendrons un quart d'heure avant la séance avec le texte de notre interpellation. Si vous voulez un changement, suggérez à quelqu'un de votre groupe de demander une modification du Règlement communal.

La présidente : – Etant mise en cause, je me sens obligée de répondre. Je suis journaliste, donc je sais le temps qu'il faut pour faire paraître un article dans le journal. Ce matin, je lis : «Dans son interpellation urgente, Françoise Longchamp, de LausannEnsemble, dénonce surtout l'absence de communication de la Municipalité.» Quelqu'un a bien dû le dire aux journalistes ! Je lis aussi : «L'UDC Claude-Alain Voiblet va faire feu de tout bois en posant pas moins de onze questions sur le sujet.» Donc les choses ont été dites. A moins que mes ex-collègues journalistes mentent. J'ai été avertie d'un certain nombre de ces interpellations par les journalistes, qui ne m'en ont pas donné le détail, mais m'ont simplement dit qu'elles allaient venir.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Savez-vous, Madame, qu'il existe le téléphone? Savez-vous que les journalistes nous téléphonent, que nous les informons oralement du dépôt d'une interpellation, sans leur donner le texte ?

La présidente : – Oui, mais je possède aussi un téléphone ! Donc vous pouvez aussi me dire que vous allez déposer une interpellation ! (*Rumeurs.*)

M. Gilles Meystre (LE) : – J’aimerais justifier cette urgence. La question que je pose ce soir n’est pas une question qu’on pourra poser lors du Comptoir 2008. C’est une question fondamentale sur la capacité de gestion de crise de la Municipalité aujourd’hui. Une nouvelle crise, sur un autre sujet, peut se passer demain ! Moi, j’aimerais être rassuré sur la capacité de notre Municipalité 1) à communiquer en son sein – jusqu’à aujourd’hui, la preuve n’a pas été donnée – 2) à prendre des mesures adéquates pour gérer cette crise. Nous n’en avons pas eu l’exemple jusqu’à aujourd’hui. C’est cette urgence que j’aimerais aborder ce soir et ce n’est absolument pas de l’électoratisme. C’est une question fondamentale et je vous invite à accepter cette urgence. Le débat est en cours, continuons-le donc, je le demande formellement. Je retire également ma demande d’interruption de séance.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE) : – Madame la Présidente actuelle, permettez à une ancienne présidente de prendre la parole. Pendant toute l’année 2003 – et j’ai siégé quatorze mois – aucune interpellation urgente n’a été sanctionnée. La seule fois où j’en ai refusé une, le Parti socialiste a porté la discussion devant le Conseil, qui a maintenu l’urgence. Je vous trouve un peu tyrannique et vous rappelle encore une chose : vous êtes la présidente du Conseil, c’est-à-dire de cent personnes, et vous vous devez d’être neutre.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – A propos de mes intérêts : je ne suis pas candidat au National. Depuis un moment, je réfléchis à des éléments nous permettant de déterminer ce qu’est et ce que n’est pas une interpellation urgente. Ce ne sont pas les Verts – en tout cas je n’en ai pas souvenir depuis que je participe aux débats de ce plenum – qui en déposent souvent. Je ne sais même pas s’ils l’ont fait une seule fois au cours de ces trois dernières années. Personne ne peut nous reprocher de faire du favoritisme. J’éprouve cependant une certaine gêne par rapport à l’annonce de M^{me} la présidente. Si je soutiens pleinement ses raisons et ses choix, ou ceux du Bureau – en effet, je crois que c’est une décision du Bureau – quant à celles qui sont urgentes ou pas, j’aimerais émettre quelques réserves.

Si aujourd’hui, les membres de notre Conseil déposent des interpellations urgentes, c’est dû au fait que souvent la Municipalité ne respecte pas les délais de réponse aux interpellations ordinaires. Lorsqu’on en dépose une et que la réponse arrive après huit ou neuf mois, voire deux ou trois ans, cela incite à ne déposer que des interpellations urgentes. Je demande donc que notre Municipalité essaye de respecter un peu mieux les délais de réponse à ces interpellations. Cela dit, tout n’est pas rose dans notre plenum. On l’a vu tout à l’heure, je n’ai pas besoin d’entrer dans les détails.

Je suis aussi gêné par la façon dont la décision a été annoncée. Si le texte n’a pas été communiqué suffisamment tôt

– c’est ce que j’ai cru entendre –, même si le Règlement exige un quart d’heure d’avance de la part des interpellants, le Bureau n’a pas non plus averti ces derniers que leur interpellation ne serait pas traitée. Quand il y a une décision à prendre, j’ai l’habitude de dire – notamment à mes enfants, à qui j’essaie d’apprendre un certain nombre de choses – que la prochaine fois, dans ces circonstances, je prendrai telle décision. Aujourd’hui, la situation exige que nous adoptions ce genre d’attitude. En plus de la gêne causée par la Municipalité qui ne répond pas, je suis dérangé par notre Conseil, qui ne traite pas non plus de l’ensemble des éléments dont il dispose, ce que nous serions en droit d’attendre. J’entends ici ou là des voix dire que ce n’est pas normal, etc. Nous sommes dans une situation particulière : notre présidente n’a pas de secrétaire qui lui est directement rattaché.

Compte tenu de tous ces éléments, et pour la paix des ménages, quand bien même j’aimerais qu’on trouve des solutions, je propose que nous prenions une dernière fois toutes les interpellations urgentes. Ensuite, asseyons-nous autour d’une table pour définir ce qui est urgent et ce qui ne l’est pas. Nous ne sommes pas obligés de prendre les interpellations urgentes en début de séance. Nous pouvons les traiter à la fin, l’essentiel étant qu’elles soient traitées, mais pas nécessairement au début des débats. Nous pourrions les prendre une heure avant la fin, ce qui permettrait à tout le monde de recevoir la réponse qu’il souhaite.

J’espère, avec ces propositions, apaiser des tensions qui ne font pas nécessairement honneur à notre plenum, de façon que nous puissions avancer dans notre travail.

M. Daniel Brélaz, syndic : – En effet, dans des cas rarissimes, des interpellations traînent depuis longtemps. Pour Police 2000, nous nous sommes expliqués : le projet a varié sans arrêt, d’ailleurs il n’existe plus aujourd’hui. Pour M. Santschi, son texte avait été perdu après le changement de secrétaire municipal, aujourd’hui la réponse est sur le bureau de la Municipalité. En revanche, des objets inscrits à l’ordre du jour sont bloqués depuis très longtemps parce que chaque fois, entre les urgences de la Municipalité et le nombre d’interpellations urgentes, il a été impossible à M. Jean-Luc Chollet de les traiter. Ainsi, la nouvelle présidente doit traiter des objets présents à l’ordre du jour depuis des mois, dont des interpellations auxquelles la Municipalité a répondu entre février et mai. Il y en a six dans ce cas. Je ne sais pas quand elles pourront être traitées vu l’afflux d’interpellations urgentes.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je salue la franchise de notre collègue Dolivo. Ses propos sont corrects et je l’en remercie. Deuxième chose, l’information à la presse. Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas des politiciens bridés ! Tant que nous respectons le Règlement communal, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas donner une information à la presse. Il appartient, après coup, au Bureau de traiter les dossiers qui arrivent sur la table. Je ne vois aucune contre-indication à donner une information

aux médias, à quelque moment que ce soit, pour autant que le Règlement communal soit respecté. Dans ce cadre, ça a été fait, Madame la Présidente.

J'aimerais revenir, comme M. Meystre, sur mon interpellation urgente. Elle porte en effet sur les éléments qui ont eu lieu lors de la journée du 18 septembre au Comptoir, notamment les casses qui ont eu lieu dans notre ville. Ces événements pourraient se reproduire. D'ailleurs ce soir se déroule une nouvelle manifestation comportant aussi un risque assez élevé d'altercations, avec la présence de M. Freysinger, qui va débattre avec M. Dolivo. Je suis favorable à ce genre de débats, mais il pourrait y avoir des dérapages. Alors quand on me dit qu'il n'y a pas d'urgence pour mon interpellation, je suis désolé de vous répondre que le caractère d'actualité, au sens du Règlement de ce Conseil, est bien là.

Je vous demande, après coup, d'accepter cette urgence.

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : – Je ne vous dirai pas que je suis candidat au Conseil national, parce qu'on imaginerait que je prends la parole à des fins électoralistes. Donc je ne l'ai pas dit.

Cher Collègue Bonnard, je vous ai bien entendu tout à l'heure sur l'interprétation de l'urgence. Dans le cadre de la commission sur l'étude du Règlement, j'avais proposé de traiter cette question et de la régler différemment. Cas échéant, lorsque le préavis sera soumis au plenum du Conseil, nous pourrions reprendre le débat, mais on m'a dit que mes positions, qui étaient de limiter l'urgence, étaient antidémocratiques. Je vois cependant que nous sommes deux à partager les mêmes préoccupations et je me réjouis d'en discuter avec vous devant le plenum.

Interpellation, article 60 – je cite «L'aide-mémoire du Conseiller communal», parce que de temps en temps, ça aide : «Interpellation : demande de renseignement d'un membre du Conseil invitant la Municipalité à donner des explications sur un fait, décision, acte, événement de son Administration.» Donc s'il y a, comme le disait tout à l'heure mon confrère Dolivo, une actualité sur un fait ou sur un événement même non futur mais passé, il me semble que les critères de l'urgence sont réunis au sens de l'article 60 du Règlement de notre Conseil.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Nous avons tous le petit livre rose en main pour nous rappeler les éléments du Règlement du Conseil applicables ce soir. La situation est un peu particulière, dans la mesure où il ne s'agit pas de savoir si une interpellation peut être considérée comme urgente, mais six ! A partir du moment où il y en a six et que chacune nécessite un débat plus ou moins long et doit être traitée dans les délais, je comprends la logique du Bureau. Il a évalué qu'avec six interpellations urgentes, rien d'autre ne pourrait être traité ce soir. Rien du tout. Donc, en gros, des élus ont été réunis pour ne traiter que des interpellations urgentes et rien d'autre. La question intéressante que pose

le Bureau, c'est de se demander si, parmi ces interpellations urgentes, une ou deux ne seraient pas un peu plus urgentes que les autres, donc à traiter ce soir, parce que le critère d'actualité est assez évident. Les autres interpellations sont un peu moins urgentes. Le but est que le fonctionnement démocratique de notre Conseil soit assuré et que quelques autres points puissent être traités ; préavis, pétitions, dépôts de postulats et de motions et autres interpellations ordinaires, pour lesquelles les délais de réponse ont été respectés par la Municipalité, et qui traînent depuis plus de six mois à l'ordre du jour. L'interpellateur ou l'interpellatrice concerné peut à bon droit se sentir brimé dans l'exercice de ses devoirs démocratiques. Donc dans le cas de figure tout à fait particulier de ce soir, il est de notre responsabilité de traiter les urgences en priorité, d'admettre que nous ne pourrions pas tout faire ce soir.

Prenons les interpellations les plus urgentes : celle qui concerne le corps de police l'est évidemment, parce qu'il y a une situation de crise dans un corps constitué d'un service public de la Ville. Il n'y a pas de crise majeure due aux événements du Comptoir ni à ceux qui se sont déroulés en dehors du Comptoir.

Je comprends que face à la pléthore, explicable par différents événements sur lesquels je ne reviens pas, le Bureau ait choisi de sérier les problèmes. Loin de moi de vouloir trier les interpellations urgentes. S'il n'y en avait eu qu'une, je n'aurais pas tenu ce discours. Mais nous discutons depuis quarante-cinq minutes de ce point. Peut-être aurions-nous pu faire autre chose pendant ces trois quarts d'heure. Pour ces raisons, je ne peux que vous recommander de suivre la décision du Bureau et de ne pas accorder l'urgence à quelques interpellations. Soit parce que l'interpellateur a accepté que le débat se tienne la prochaine fois, soit que l'interpellateur reconnaisse que la voie ordinaire est la meilleure. Avec la garantie que la Municipalité répondra dans les délais raisonnables et celle de notre présidente qu'elle prendra ces points quand ils seront inscrits à l'ordre du jour.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je serai bref, à mon habitude. La définition de l'interpellation urgente de M. Buffat était intéressante, mais il a simplement rappelé que les faits étaient d'actualité. Ils sont toujours d'actualité, les faits ! Ils le sont surtout au moment où ils se déroulent. Et, en effet, l'interpellation urgente sur l'audit de la police est vraiment d'actualité parce qu'il est en cours. En revanche, j'ai entendu par deux fois M. Voiblet et M. Meystre invoquer les horribles dangers qui pourraient entourer un certain débat, qui est tellement d'actualité qu'il sera trop tard pour faire quoi que ce soit quand nous aurons traité votre interpellation urgente, puisqu'il commence dans cinq minutes. Je vous recommande donc de refuser l'urgence pour cette interpellation, et de l'accorder, comme c'est prévu, aux autres.

M. Jacques Pernet (LE) : – Je ne peux pas accepter ce qu'a dit M. Ghelfi. C'est une vision subjective. Or nous sommes une assemblée de cent personnes et c'est le risque

du Conseil communal que de prendre plus de temps pour traiter certaines affaires. Il y a des sujets d'actualité. Je constate aussi que nos séances s'espacent de plus en plus, nous en avons de moins en moins. L'année prochaine, le rythme est d'environ une séance par mois, dont certaines sont doubles. On le sait, on y travaille moins bien que pendant deux séances. C'est un choix, Madame la présidente, Monsieur Ghelfi, c'est un choix. Je ne partage pas votre avis de bâcler les choses, de les reporter d'une séance ou d'attendre un mois, deux mois, et même cinq ans, on l'a vu, uniquement pour des questions de confort personnel.

La présidente : – Il y a encore des demandes de parole, mais plusieurs personnes ont proposé de passer au vote. Si vous êtes d'accord, je vais soumettre à l'assemblée la décision d'accorder ou de ne pas accorder l'urgence... Il vaudrait mieux le faire avant la pause.

Ceux qui sont d'accord avec la décision du Bureau de ne pas accorder l'urgence à l'interpellation de M. Voiblet et de M. Meystre sur les événements du Comptoir sont priés de lever la main. Je pense qu'il est important que les scrutateurs comptent les voix. Les avis contraires? Les scrutateurs voudront bien aussi compter les voix. Vous êtes priés de laisser les mains levées, le temps de compter. Abstentions? L'urgence a été refusée par 42 voix contre, 37 avis contraires et 11 abstentions. Il me semble qu'une pause s'impose avant de reprendre nos débats.

Il semble qu'on va reprendre la parole! M. Meystre la demande.

M. Gilles Meystre (LE) : – Madame la Présidente, quitte à faire réchauffer les salées et à entendre des gargouillis, je demande l'appel nominal.

La présidente : – Bien. Nous reprenons le vote. M. Cavin va lire les noms... Donc les personnes qui sont d'accord de refuser l'urgence répondent oui, les personnes qui tiennent à ce que l'urgence soit donnée répondent non, les autres s'abstiennent. Monsieur Cavin, vous avez la parole.

Appel nominal

Oui : Alvarez Caroline, Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Chautems Jean-Marie, Clivaz Philippe, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Deveaud Marie, Doepper Ulrich, Eggli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Girardet Lucas, Grin Claude, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Mach André, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Ntumba Kahumbu Paul, Pache Stéphanie, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Sellathurai Jeyarasasingam, Stettler Maxline, Thavathurai Kugathan, Torriani Elena, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bérard Marlène, Bergmann Sylvianne, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Da Silva Adozinda, Ferrari Yves, Fiora-Guttmann Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Huguenet François, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martin Olivier, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Nguyen Thi, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller René, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain.

Abstentions : Chessex Luc, Gebhardt André, Hofner Marie-Claude, Knecht Evelyne, Mayor Isabelle, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Payot David, Schlachter Thomas, Thorens Adèle, Trezzini Giampiero.

La présidente : – L'urgence est refusée par 44 oui, 37 non et 11 abstentions. Pouvons-nous maintenant faire une pause? Je rappelle à la Commission des pétitions qu'elle doit se réunir et qu'elle peut aller, pour ce faire, à l'entrée de la salle Paderewski, qui est mise à sa disposition.

Je vous souhaite un bon appétit.

La séance est levée à 20 h 20

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16